LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.331 — QUARANTE ET UNIÈME ANNEE — MERCREDI 21 JUIN 1916

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. — Réclames : 1.75. — Faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. — Chronique Locale : 10 fr.
Les Insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

LA JOURNÉE SERBE

Donnez pour le Peuple martyr !

Dimanche prochain, 25 juin, sera la Journée Serbe organisée dans toute la France par le Comité du Secours National. On sait — le Petit Provençal *l'a indiqué — que dans les Bouches-du-Rhône l'organisation est assurée, et assurée de la meilleure façon, par un Comité départemental auquel prêtent leur précieux concours la Croix-Rouge Française, le Syndicat d'Initiative de Provence, l'Union des Cheminots, l'Union des P. T. T., des syndicats et groupements divers, les membres de l'Enseignement public et privé, etc. Comme toujours en pareille circonstance, toutes les bonnes volontés se sont empressées et s'emploient avec une noble ardeur de dévouement à l'accomplissement de l'œuvre entreprise.*

Œuvre de solidarité patriotique, puisqu'il s'agit d'aller au secours d'un peuple allié. Œuvre de fraternité humaine aussi, puisqu'il s'agit de ne pas laisser périr une nation, de ne pas laisser s'éteindre une race, de ne pas permettre que quelques centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants achèvent de descendre vers les ténèbres du tombeau. Cette œuvre généreuse de solidarité et de fraternité s'adresse à tous les gens de cœur : qui hésiterait à répondre à un si émouvant et si pressant appel ?

Ce peuple serbe auquel il faut sans retard venir en aide est parmi les plus fiers et les plus vaillants qui soient dans notre vieille Europe. Son histoire est une merveilleuse et incomparable histoire d'héroïsme. L'esprit d'indépendance, la passion de la liberté, l'ardeur au combat, toutes les qualités viriles qui font la force d'une race et assurent la grandeur d'une nation, étaient en lui. Et la guerre actuelle les a fait magnifiquement resplendir comme les avaient fait resplendir déjà tant de luttes héroïques d'autrefois.

Qui ne se souvient des premiers engagements de la guerre, de ce duel épique entre la petite armée serbe et les énormes forces austro-hongroises ?

Le duel paraissait monstrueusement inégal entre une minuscule nation de cinq à six millions d'âmes et un immense empire de soixante millions de sujets. Tout le monde s'imaginait que l'Autriche-Hongrie ne ferait qu'une bouchée de la Serbie. On sait comment la superbe bravoure des combattants serbes déjoua — en décembre 1914 — les calculs misérables de leurs « puissants » voisins.

Après avoir facilement envahi le territoire de la Serbie les troupes austro-hongroises furent honteusement battues en dépit de leur énorme supériorité numérique. En quelques semaines le territoire se trouvait libéré et les soldats de François-Joseph étaient en fuite ou prisonniers. L'insolent orgueil de l'empire était frappé à mort par cette stupéfiante succession de revers qui s'ajoutaient à tous ceux de sa triste histoire.

Depuis lors, il est vrai, le vieux François-Joseph a eu sa revanche. Il y a quelques mois, le mauvais coup qui avait si lamentablement échoué au début de la guerre a enfin réussi. La Serbie a été envahie et vaincue. La Serbie a été écrasée. Mais il a fallu se mettre à quatre pour perpétrer le crime horrible. Et c'est dire que l'honneur, ce jour-là, fut du côté de la défaite.

En tout cas, la Serbie pouvait se rendre cette justice qu'elle avait lutté de toute sa volonté et de toute son âme pour la cause de la liberté, du droit et de la civilisation contre la plus odieuse et la plus lâche barbarie. Comme il y a quatre siècles au champ de Kossovo, la gloire restait aux vaincus.

Et de même que la glorieuse défaite de Kossovo fut vengée, cette défaite non moins glorieuse de naguère sera vengée. Elle sera vengée avec éclat. Peut-être sera-t-elle vengée bientôt. Mais en attendant, que de désastres pour le malheureux petit peuple frappé, persécuté ou chassé de chez lui !

Que de désastres, c'est-à-dire que de douleurs et d'angoisses ! Que de déchirements affreux ! Que d'horribles misères ! Ce vaillant peuple serbe qui a atteint les sommets de l'héroïsme sera descendu aussi jusqu'aux pires extrémités de l'infortune. Pareils aux Belges qui comme eux se sont sacrifiés au devoir avec une sublime abnégation, les Serbes ont perdu leur terre et leurs foyers. Tandis que leurs admirables et infatigables soldats s'apprêtent à reprendre la lutte aux côtés des nôtres, les vieillards, les femmes et les enfants errent lamentablement en pays étranger. Il faut courir à leur aide si nous ne voulons pas qu'ils succombent.

C'est ce que feront tous les gens de cœur. La souscription ouverte au siège du Comité, rue Armény, 5, a déjà recueilli des fonds importants. Elle continuera d'en recueillir. Et dimanche prochain, la générosité de notre population sera gentiment sollicitée par les gracieuses dames et jeunes filles qui, de la meilleure grâce du monde, acceptent toujours de se faire les messagères dévouées de toutes les bonnes et belles œuvres.

Il faut que, dans les Bouches-du-Rhône et dans toute la Provence, la Journée Serbe rappelle l'éclat et renouvelle les résultats de la Journée Belge. Nos généreuses et patriotiques populations du Midi ont donné sans compter chaque fois que l'on a fait appel à leur cœur. C'est leur cœur, cette fois encore, qui répondra.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Une Ecole de Voyageurs

Mes modestes notes sur la campagne commerciale m'ont valu de nouvelles lettres. On me demande de continuer.

Continuer quoi ? A dire que nous devons nous organiser, ce que nous n'avons pas fait encore malgré toutes les réunions, tous les congrès ? Cela me paraît parfaitement inutile : on n'organise pas avec des articles de journaux.

D'autant plus que le monsieur qui écrit sur sa chaise sur d'aussi graves problèmes, ressemble à ces individus qui du haut de leur balcon exhortent le toréador à fondre sur le taureau et s'impatiente parce que ça ne va pas assez vite.

Je n'entretiendrai donc pas plus longtemps mes lecteurs d'une question dont les réflexions qu'elle provoque ne font que faire regretter plus amèrement qu'elle n'ait pas déjà été résolue de façon officielle, pour le plus grand bien de notre pays.

Cependant je ne puis laisser ce sujet sans donner la conclusion logique de ce que j'ai dit, à savoir que si nous voulons des voyageurs de commerce qui fassent augmenter à l'étranger le chiffre de nos exportations, il faut que nous les préparions.

Un jeune homme m'écrit :

« Il y a certainement dans toute la France, beaucoup de Français qui pensent comme vous et moi, mais voilà : où faut-il s'adresser pour avoir une direction dans nos études et l'emploi ensuite de nos bonnes volontés ?

« Le gouvernement, le villes ou mieux les Chambres de Commerce, ne devraient-ils pas créer ou subventionner largement des écoles spéciales pratiques et gratuites où l'on enseignerait d'abord les langues étrangères, puis la géographie, les mœurs, les coutumes et surtout les besoins en commerce et industrie des pays amis ou alliés ?

« Les cours devraient avoir lieu le soir, après la sortie des bureaux, ateliers ou magasins, car nombreux seraient les employés d'administration, de banque ou de commerce, ne pouvant quitter leur emploi, qui suivraient volontiers ces cours, en payant un léger droit d'inscription au besoin, pour apprendre un métier plus rémunérateur et plus profitable aux intérêts et à la grandeur de notre chère France. »

Voilà la vérité : une école de voyageurs de commerce qui donnerait aux négociants et industriels français des agents connaissant parfaitement leur métier et les coutumes ainsi que la langue des pays dans lesquels ils veulent faire des affaires.

Sans ces conditions indispensables nous serons toujours roulés par les Boches.

ANDRE NEGIS

Les Marins anglais en Russie

Ils sont accueillis avec enthousiasme

Pétrograde, 20 Juin.

L'arrivée, la semaine dernière, en Russie, de plusieurs centaines de marins anglais et principalement d'Irlandais, qui sont venus se joindre aux Russes pour le service des automobiles blindés, a été accueillie avec un grand enthousiasme.

Le fait est considéré comme une preuve de confiance et de la coopération complète qui existent de part et d'autre entre les Alliés et l'événement est d'un augure favorable pour l'avenir.

Vendredi dernier, ils ont défilé dans les rues qui étaient décorées à cette occasion, au milieu des acclamations de la population. Ils ne furent pas seulement accueillis chaudement par les autorités militaires et navales, mais aussi par la municipalité et les représentants des Universités. Le Conseil municipal présenta l'icone de l'archange saint Michel et les invita à prendre le thé dans le jardin d'été.

Le jour suivant, ils partirent pour Moscou. A Vologda et autres grandes stations, le même intérêt et le même accueil cordial les attendaient.

A Moscou, ils ont été reçus avec les sentiments d'hospitalité les plus amicaux et les plus larges.

Au Conseil supérieur de la Marine marchande

Paris, 20 Juin.

Le Conseil supérieur de la Marine marchande, qui avait dû être remis à huitaine en raison de la conférence économique des Alliés, à laquelle prenait part le sous-secrétaire d'Etat à la Marine, se réunira sous la présidence de M. Nail, le mercredi 21 juin, à 2 heures 30. Les sections sont convoquées pour le mardi 20.

IL Y A UN AN

Lundi 21 Juin

Nouveaux progrès de nos soldats vers Souchez ; ils enlèvent plusieurs tranchées et se rapprochent du nord-est du village. Près de Dompierre, leurs feux arrêtent une attaque ennemie, de même qu'entre Vienne-le-Château et Binarville. En Lorraine, ils atteignent, près de Gondrexon, les ouvrages de l'ennemi, qui se replie au sud de Leintrey. Ils enlèvent l'éperon est du calvaire du Bonhomme et atteignent le village. En Alsace, ils avancent à un demi-kilomètre au-delà de Metzeral, vers Meyerhof. Ils repoussent enfin une contre-attaque sur le Reichakerkopf.

Front oriental : combats autour de Chavli ; en Galicie, vers Rawa-Russka et les lacs de Grodek ; sur le Dniester, progrès des Austro-Allemands jusqu'à Koronetz et Kosmierjine ; vifs engagements du Pruth au Dniester.

Front italien : les positions italiennes de Monte-Nero sont consolidées ; échec des attaques autrichiennes sur l'Isonzo.

689e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 20 Juin.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Sur la rive droite de la Meuse, les Allemands ont attaqué par trois fois, au cours de la nuit, nos positions au nord-ouest de la cote 321. Toutes les tentatives de l'ennemi ont été brisées par nos feux de mitrailleuses et nos tirs de barrage.

Le bombardement a été intense dans la région du bois de Vaux-Chapitre, ainsi que dans le secteur de Chattancourt, sur la rive gauche de la Meuse.

Dans la région des Vosges, un coup de main dirigé par l'ennemi sur une sape avancée de la région de Michelbach (sud de Thann) a échoué.

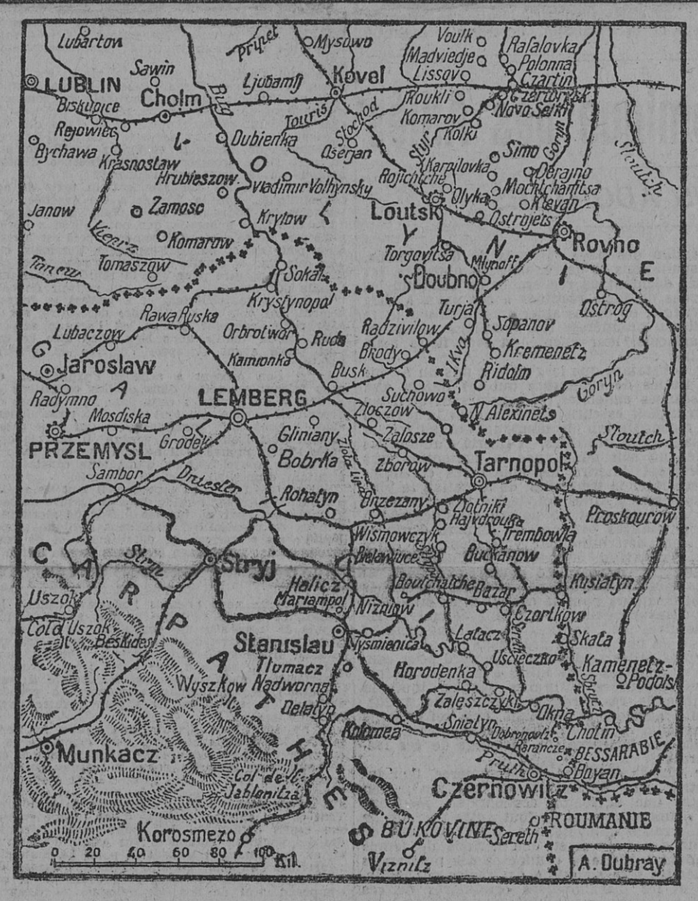

Le théâtre des opérations sur le front russe

Les victoires russes décideront-elles la Roumanie ?

Pétrograde, 20 Juin.

La Russie ne veut par de Czernovitz et la Roumanie établira ses prétentions sur la ville si elle se joint dès maintenant aux Alliés. Un mouvement populaire très fort s'est déchaîné en ce sens à Bucarest pendant les derniers jours. L'effet serait grand si les Alliés disaient à la Roumanie : « C'est maintenant ou jamais le moment de se décider. »

Par la prise de la ville, la Bukovine tout entière est tombée dans la main des Russes.

D'autre part, on apprend de Pétrograde qu'il est de nouveau question d'une intervention roumaine qui hâterait l'effondrement de l'Autriche. Cependant, les Russes ne subordonneraient pas leur stratégie à la politique.

L'Action économique des Alliés

Une banque internationale favoriserait l'industrie et le commerce de l'Entente

Londres, 20 Juin.

Le *Daily Telegraph* apprend que sir Edward Holden, un grand financier anglais, soutient les efforts faits en vue d'établir une organisation industrielle mettant les marchands et fabricants anglais à même de s'assurer une partie du trafic qui s'offrira aux pays alliés après la guerre. L'idée générale est qu'une nouvelle banque internationale soit fondée avec des capitaux britanniques sous le contrôle des principaux banquiers et hommes d'affaires qui coopéreraient avec leurs collègues français, italiens et russes. Il est indéniable qu'une pareille entreprise a les plus grandes chances de succès et elle permettrait aux négociants anglais de participer, à l'exclusion des Allemands, à l'énorme travail de reconstitution des parties ravagées de l'Europe. La nouvelle Banque n'est encore qu'à l'état de projet, mais on espère qu'elle sera bientôt fondée au capital de dix millions de livres sterling pour commencer.

L'Affaire Kornfeld

Le « sans-patrie » était bien un Autrichien

Paris, 20 Juin.

La première Chambre civile s'est prononcée dans l'affaire Kornfeld. On sait que ce dernier, pourvu d'un sequestre comme Autrichien, faisait soutenir par son avocat, Me Viollette, qu'il était « sans-patrie » pour réclamer ensuite la main-levée du sequestre. La première Chambre a suivi M. le substitut dans ses conclusions en déclarant Kornfeld sujet autrichien. Il n'y a pas lieu de statuer quant à la levée du sequestre. Il est donc juridiquement démontré que le client pour lequel Me Viollette a plaidé est bien Autrichien.

Les Alliés doivent profiter des avantages actuels

Londres, 20 Juin.

Le colonel Repington, dans le Times, *dit :*

Au fur et à mesure que les jours passent, le sentiment de confiance en l'issue victorieuse de la campagne 1916 prévaut d'une manière croissante parmi ceux qui sont au courant de nos ressources et des difficultés auxquelles se trouvent en butte nos ennemis. Le nombre de nos troupes et de nos canons va croissant et la préparation de notre prochain effort est meilleure. Les Français sont fiers à juste titre de leur exploit de contenir seuls depuis quatre longs mois l'ennemi allemand sur des positions pas trop favorables. Ils sont satisfaits que leur valeur et leur constance donnent aux autres alliés le temps de compléter les préparatifs. Les extraordinaires succès des armées russes soulèvent l'enthousiasme. La bataille navale du Jutland est clairement comprise et il est peu probable que la marine allemande vaille grand chose pendant le mois à venir. L'arrêt de l'offensive autrichienne et la résurrection de l'armée serbe sont des causes de satisfaction. Il n'y a toujours pas trace de nouvelles formations en Allemagne et, au contraire, il y a des preuves indirectes que la formation de nouvelles unités est très difficile. Il n'en reste pas moins vrai que l'appareil guerrier allemand doit être brisé sur le champ de bataille.

La famine ne suffit pas : il faut que les militaristes comprennent que le jeu est terminé. Les conditions nous sont favorables. Il suffit d'en prendre avantage par une bonne direction et un dur combat.

Un Crime allemand en Hollande

Au-dessus de la frontière, un soldat allemand tire sur des ouvriers belges.

Amsterdam, 20 Juin.

Un crime sans nom vient d'être commis près de notre frontière en territoire hollandais, à côté du bureau de douanes de Neldnezit, écrivent les *Nouvelles*.

Un soldat allemand a tiré, sans aucune espèce de raison, sans la moindre provocation, sur un groupe d'ouvriers belges qui, se trouvant en territoire hollandais, étaient occupés à causer paisiblement avec des parents situés de l'autre côté de la triple haie de fils de fer en territoire belge.

L'un de ces ouvriers est tombé pour ne plus se relever.

Le drame a eu de nombreux témoins, il s'est produit dans des circonstances qui soulèvent l'indignation et permettent de ranger l'incident dans la catégorie des crimes monstrueux commis chez nous par les représentants de la kultur allemande.

Lire à la 4e page
UN HOMME DANS LA NUIT

LA GUERRE

Les Russes marchent sur Lemberg

Les Allemands envoient des secours aux Autrichiens

Les Assauts de l'ennemi à la cote 321 sont arrêtés par nos feux

Paris, 20 Juin.

Le Conseil des ministres, réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation militaire et diplomatique.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 20 Juin.

Les contre-attaques violentes par lesquelles les Austro-Allemands cherchent à enrayer l'avance des Russes ont toutes échoué. Elles recommenceront très certainement, car l'ennemi se rend compte de l'énormité de l'enjeu et il fera tout pour ne pas perdre la partie irrémédiablement ; mais, d'autre part, le général Broussiloff a pris ses précautions. Ceci résulte avec évidence des conditions mêmes dans lesquelles s'effectue ses mouvements. On est unanime dans les sphères militaires pour reconnaître que son plan se développe avec une impeccable vigueur.

Au moment où j'écris, la situation se présente de la manière suivante : l'aile droite russe disposée en quart de cercle sur un front de cent kilomètres se dirige vers Lemberg par quatre voies différentes, toutes desservies par de bonnes routes. De ce côté, les Alliés sont à une distance moyenne d'environ 90 kilomètres de Lemberg. L'aile sud de l'armée Broussiloff poursuit les Autrichiens en déroute. Elle est arrivée à Storozygnec, à vingt-cinq kilomètres au sud-ouest de Czernovitz pourchassant l'ennemi qui s'engage dans les défilés des Karpathes.

En résumé, les succès de nos alliés continuent et s'orientent de plus en plus vers une décision capitale dont les armées autrichiennes feront les frais.

Sur notre front, les Allemands ont livré assaut par trois fois à la cote 321. Leurs colonnes ont été dispersées par nos feux.

Nous entrons aujourd'hui dans le cinquième mois de cette bataille de Verdun qui restera la plus formidable de l'Histoire.

L'ennemi s'est brisé les dents contre ce qu'il appelait le cœur de la France, en attendant que les Alliés lui cassent les reins. Ce qui arrivera infailliblement.

MARIUS RICHARD.

La Misère en Autriche

La reine de Hollande envoie du lait à Vienne

Amsterdam, 20 Juin.

La *Reichspost* de Vienne annonce que la reine Wilhelmine a envoyé plusieurs chargements de lait condensé aux femmes et aux enfants de Vienne en réponse à un télégramme de supplication de la femme du bourgmestre de Vienne, Mme Weisskirchner.

SUR NOTRE FRONT

Dans les Flandres

Communiqué officiel anglais

Londres, 20 Juin.

Le général Haig fait le communiqué officiel suivant :

La nuit dernière et aujourd'hui, il n'y a à signaler aucune opération d'infanterie allemande sur notre front.

L'artillerie allemande s'est montrée assez calme, sauf au sud-est de Neuville-Saint-Vaast où elle a bombardé violemment nos tranchées.

Arras a été bombardé hier soir et pendant la journée il y a eu quelques bombardements dans les parages de Beccourt-Thiehval et d'Hulluch.

A l'est de Souchez, duel de mortiers de tranchées.

Aujourd'hui, notre artillerie a dispersé les travailleurs ennemis à l'ouest d'Hulluch, et dans la même région une mine allemande ne nous a causé aucun dommage, mais a détruit un petit poste allemand.

Le fait saillant de la journée d'hier a été une recrudescence marquée de l'activité des aviateurs ennemis. Il y a eu 27 combats aériens au cours desquels un aéroplane allemand a été abattu dans nos lignes près de Doullens et son équipage fait prisonnier.

Dans le voisinage de Loos, deux de nos appareils de combat ont attaqué deux fokkers en obligeant un à atterrir avec des avaries et abattant l'autre à 4.000 mètres d'altitude, le faisant s'écraser sur le sol.

Un aéroplane ennemi a été abattu près de Wingles, deux autres ont été forcés d'atterrir avec des avaries.

Nos aviateurs ont attaqué et dispersé de fortes reconnaissances qui ont traversé nos lignes ; un de nos pilotes dit avoir vu deux aéroplanes allemands touchés par nos canons antiavions.

A la suite du combat aérien, deux de nos appareils ont été abattus dans les lignes ennemies.

Les Anglais sont prêts à repousser l'offensive ennemie

Londres, 20 Juin.

Le correspondant de l'agence Reuter sur le front britannique en France, écrit que l'Allemagne semble augmenter constamment le poids du métal et de ses approvisionnements d'obus contre la ligne britannique. Jusqu'à quel point cela affectera-t-il les perspectives d'un grand mouvement, lorsque l'on considèrera le moment venu de frapper un coup écrasant ? En réalité, cette action allemande signifie un accroissement de puissance de résistance, mais en même temps elle est accompagnée d'une perte correspondante de mobilité, une fois que la ligne craquera et que l'armée britannique obtiendra le recul de l'ennemi, il ressentira l'effet de ses armes lourdes.

Il serait futile de dire que la même chose s'applique aux forces britanniques. Quelle que puisse être la politique militaire du moment, il y a longtemps que l'armée britannique a cessé de se considérer comme un côté défensif. Une infanterie brisée peut toujours se retirer sur des positions préparées, mais il faut beaucoup de temps pour mesurer le rassemblement et le mouvement de pièces lourdes. En réalité, la mitrailleuse constitue une défense beaucoup plus mortellement dangereuse contre toute avance que les plus gros obusiers possédés par les Allemands.

L'Offensive russe

L'inquiétude à Berlin

Londres, 20 Juin.

Des télégrammes de Berlin annoncent que les Russes attaquent à 20 kilomètres au nord de Baranovitchi, et à 80 kilomètres au nord de Pinsk, défendu par des troupes autrichiennes sous les ordres du prince Léopold de Bavière.

Une assez vive anxiété commence à régner à Berlin.

Quatre divisions allemandes vont défendre la route de Lemberg

Genève, 20 Juin.

Un télégramme particulier de la Tribune *dit que quatre divisions allemandes ont été envoyées sur le front Brody-Przemyolany pour défendre la route de Lemberg.*

Depuis le 17, Brody se trouve sous le feu concentré de l'artillerie russe.

Des actions d'infanterie sont engagées à quelques kilomètres à l'est de la ville, sur laquelle les forces russes se dirigent à marche forcée du Nord et du Sud-Est.

La lutte est très chaude et les pertes sont très élevées de part et d'autre.

Bien que les Austro-Allemands mettent tout en œuvre pour défendre Brody, l'acharnement des Russes fait prévoir que cette ville ne tiendra pas longtemps.

Les Allemands prélèvent des troupes sur le front français

Pétrograde, 20 Juin.

On confirme de différentes sources que les Allemands ont amené sur le front autrichien des renforts prélevés sur la frontière française.

Les résultats de l'avance de nos alliés

Londres, 20 Juin.

M. Stanley-Washburn, correspondant spécial du *Times* sur le front russe a pu s'entretenir avec le général Broussiloff, commandant les armées russes du front Sud. Comme on demandait au général Broussiloff comment il avait pu faire tant de prisonniers, il répondit :

La nature des tranchées modernes, avec leurs tunnels obscurs et leur dédale de couloirs si difficiles à détruire, en fait une menace contre leurs propres défenseurs, aussitôt que la position est prise, car il devient alors difficile de s'en évader. D'autre part, nous avons eu cette fois des munitions en assez grand nombre pour faire descendre sur l'ennemi un véritable rideau de feu qui l'empêcha de fuir, l'obligeant forcément à se rendre.

Il est encore impossible de prévoir quel sera le résultat « politique » de notre avance, mais sa répercussion s'étendra loin en Autriche-Hongrie, et cette année il est improbable — sinon impossible — que les Allemands envoient de très grosses forces pour porter secours aux Autrichiens.

La chute de Czernovitz aura un profond effet en Roumanie et dans les Etats balkaniques. Ces quelques premières semaines auront donc été remplies de succès très vifs, mais elles ne constituent, je le crois, que le commencement de notre campagne d'été. Bien que les Allemands puissent encore obtenir quelques petits succès, ils seront finalement défaits.

Les Allemands battus à Kolki

Paris, 20 Juin.

L'*Echo de Paris* donne les renseignements suivants :

« Les forces russes ont battu deux divisions du général allemand von Linsingen, à l'ouest de Kolki, où nos alliés ont franchi la rivière Stokhol, dans la direction du pont de chemin de fer de Kovel-Rovno.

Au nord-ouest de Loutsk, les Allemands ont amené de fortes réserves qui cherchent à enrayer l'avance russe dans la région de Tertchin.

« Les Allemands annoncent que les Russes au sud-ouest de Loutsk attaquent dans la région de Gorochow. »

Une église transformée en cinématographe par les Autrichiens

Pétrograde, 20 Juin.

Lorsque les Autrichiens s'emparèrent du célèbre monastère de Potchayeff, que les Russes viennent de reconquérir, ils en transformèrent l'église en grand cinématographe.

Comment les Autrichiens ont évacué Czernovitz

Genève, 20 Juin.

On mande de Vienne que les correspondants de journaux annoncent que ce qui a fait décider l'abandon de Czernovitz, qui se trouvait depuis une semaine déjà dans le rayon de tir des canons russes à longue portée, c'est le fait que la tête de pont de la ville avait perdu sa force de résistance par suite de l'aplanissement complet des retranchements et que le passage du Pruth avait

été forcé grâce à l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi.

Afin de préserver la ville d'une destruction complète, ordre a été donné de l'évacuer, après une héroïque défense contre les assauts de l'ennemi qui, sous le feu de l'artillerie, se jetait en avant sur une profondeur de 6 à 16 rangs.

LA GUERRE EN ORIENT

Dans les Balkans

Sur le front franco-anglais

Les Bulgares se préparent à une nouvelle avance en Grèce

Salonique, 20 Juin.

On a signalé que sur la frontière du fleuve Nestos, autour de Oklijan, la 10e division bulgare se préparait à franchir la frontière grecque. Le gouvernement grec a télégraphié à toutes ses troupes sur la frontière qu'elles devaient désormais se retirer à la première sommation des Bulgares et leur livrer toutes les frontières fortifiées.

On en conclut que l'invasion de la vallée du Nestos vers Cavalla par les Bulgares est de plus en plus probable ainsi que l'occupation du fort grec de Ingenez.

L'attitude de la Grèce

Un communiqué de la légation de Grèce à Paris

Paris, 20 Juin.

La légation de Grèce à Paris a été chargée par son gouvernement de faire la communication suivante :

L'opinion publique en Grèce est péniblement impressionnée de ce que des journaux sérieux consacrent des articles violents à des faits dénués de toute importance et transmis dénaturés par voie indirecte. Ces faits seraient : 1° la représentation d'une revue contenant une scène blessante pour les Alliés dans un théâtre d'Athènes ; 2° une manifestation hostile qui se serait produite à Athènes devant les légations alliées.

La vérité consiste dans ceci : la revue, œuvre inepte, fut représentée dans un petit théâtre de quartier dont la direction ne semble pas indifférente à des encouragements d'ordre pécuniaire ? la représentation eut lieu devant une assistance restreinte et en majeure partie invitée par l'auteur. La presse est unanime sur le signal du Neon Asty, *journal gouvernemental, à réprouver en toute sincérité cette représentation et sur l'ordre du ministre de l'Intérieur les scènes incriminées furent interdites dès le lendemain.*

Quant à la manifestation, composée d'une centaine d'individus exaltés, elle s'est formée à l'issue de la fête militaire donnée au stade. Ces individus parcourant les rues de la ville ont jeté quelques pierres contre les vitres des bureaux de certains journaux de l'opposition. L'information que cette manifestation était dirigée contre les légations alliées est inexacte et malveillante. Aucune injure, aucun cri contre aucune légation de l'Entente ne fut poussé ; la police étant intervenue a dispersé les manifestants devant les bureaux du journal Nea Hellas, *sans qu'aucun accident de personnes soit arrivé. La presse gouvernementale a encore réprouvé ces scènes provoquées par les manifestants. Il est vraiment fort regrettable que la presse et l'opinion publique étrangères jugent les sentiments de la Grèce d'après de semblables faits qui, quoique fâcheux, ne sont pas moins insignifiants.*

La duplicité du gouvernement grec

Salonique, 20 Juin.

Le gouvernement grec s'obstine à faire double jeu. D'un côté il a l'air de s'incliner devant les objurgations de l'Entente et de céder à la pression du blocus dont les conséquences se font sentir dans tout le pays. De l'autre côté, après avoir esquissé l'acte de la démobilisation, il ne la poursuit pas complètement.

D'autre part, il soumet les vénizélistes qui protestent contre son attitude et lui demandent de ne pas mener la Grèce à l'abîme à un régime tyrannique de vexation et d'inquisition. Enfin, il laisse de plus en libre cours à la propagande effrénée des Allemands. On affirme encore de source autorisée qu'un accord secret existerait bien entre les dirigeants grecs et ceux de Sofia.

Le blocus se resserre

Athènes, 20 Juin.

Le blocus des Alliés est très étroitement exercé. Le gouvernement d'Athènes avait adressé récemment aux puissances de l'Entente une demande d'exception au blocus en faveur des chargements de blé et de charbon actuellement retenus dans les ports. On a appris, hier, au Pirée, que la demande n'a pas été admise. Le mécontentement va croissants dans les milieux maritimes. Aucune activité ne règne plus dans le port du Pirée. On ne signale ni entrées ni sorties de navires ; tous ceux qui s'y trouvaient sont entièrement immobilisés.

La Piraterie allemande

Un vapeur anglais coulé

Londres, 20 Juin.

Outre le coulage par une mine du vapeur espagnol *Mendibil-Mendi*, le Lloyd annonce le coulage par une mine du vapeur *Sea-Comet*, de Philadelphie, allant d'Arkhangel à Londres avec un chargement de bois de charpente.

Le nouveau Ministère italien

Le cabinet Boselli et la guerre

Londres, 20 Juin.

Le nouveau gouvernement national italien, dit le *Times*, est arrivé au pouvoir pour mener la guerre à une issue victorieuse avec toutes les énergies et toutes les ressources de l'Italie unie, car jamais l'Italie n'a été aussi unie que pour cette cause.

La présence de M. Sonnino est la meilleure assurance qu'il n'y aura pas de changement dans la politique adoptée par lui et M. Salandra il y a un an.

Si nous en jugeons d'après le caractère du nouveau cabinet, cette politique sera probablement étendue jusqu'à sa conclusion logique et appliquée avec une vigueur renouvelée.

Le général Cadorna répond à M. Boselli

Rome, 20 Juin.

Le général Cadorna a répondu à la dépêche de M. Boselli, président du Conseil, par le télégramme suivant :

« Les confiantes paroles que Votre Excellence m'adresse en assumant le gouvernement de ma patrie m'honorent et me rendent plus que jamais fier d'être à la tête de nos vaillantes troupes au nom desquelles j'envoie à Votre Excellence un chaleureux et vibrant salut. — CADORNA. »

Echange de sympathies entre M. Salandra et le général Cadorna

Rome, 20 Juin.

M. Salandra a envoyé au général Cadorna la dépêche suivante :

« Avant de quitter le ministère, je vous envoie un salut cordial. Dans la longue voie que nous avons parcourue ensemble, nous avons toujours maintenu avec fermeté, outre la foi dans un idéal commun, le sentiment de la discipline patriotique qui est la condition du succès et qui sera le plus remarquable des résultats obtenus dans notre guerre. Je souhaite à votre excellence la gloire suprême de donner la victoire à l'Italie. »

Le général Cadorna a répondu par le télégramme suivant :

« Je suis profondément reconnaissant à Votre Excellence du salut de bon augure qu'elle m'a adressé et auquel je réponds avec la même foi inébranlable dans la victoire. Que le succès de nos armes consacre l'œuvre patriotique que Votre Excellence a entreprise et conduite avec tant de fermeté et d'abnégation. »

Le Blocus de l'Allemagne

La Crise économique s'aggrave

Sanglantes émeutes à Munich

Zurich, 20 Juin.

De graves manifestations ont eu lieu samedi devant l'Hôtel de Ville de Munich. Le préfet de police estime le nombre des manifestants à cinq pour cent de la population, soit 25.000 personnes. Le café Rathaus a été entièrement dévasté. Toutes les maisons voisines ont eu leurs vitres brisées. La troupe a chargé à plusieurs reprises ; il y a eu de nombreux blessés et des arrestations.

Zurich, 20 Juin.

Les Dernières Nouvelles de Munich *donnent sur l'émeute de samedi les détails suivants :*

En raison de l'insuffisance des réserves de farine, il avait été décidé que les cartes de pain, qui sont valables pour un mois, devaient durer six semaines. Beaucoup de familles se trouvèrent sans pain avant l'expiration des six semaines et un mouvement s'organisa pour obtenir une distribution de rations supplémentaires. D'autre part, le nombre croissant des gens qui manquent de pain voulait acheter de la viande ou des œufs, provoqua un encombrement des marchés où chaque soir des milliers d'acheteurs campaient pour passer la nuit entière. Beaucoup d'entre eux devaient repartir le lendemain les mains vides.

Durant toute la journée de samedi, des masses compactes de manifestants, dont la plupart étaient des femmes, se pressèrent devant l'Hôtel de Ville, mais gardèrent, assure le journal, une attitude pacifique. Vers 7 heures du soir, le préfet de police harangua la foule. Ce fut le commencement du tumulte. Un adjudant qui voulut protester contre les manifestations, fut à moitié assommé. Il se réfugia avec peine dans un magasin dont la devanture fut enfoncée.

Sur ce qui arriva ensuite, le journal est sobre de détails ; il parle seulement de scènes sauvages qui durèrent toute la soirée et constate avec regret que l'on voyait parmi les manifestants de nombreux soldats en uniforme. La police fut débordée. On dut avoir recours à la troupe qui opéra des arrestations en masse.

Le préfet de police a fait placarder une affiche qui promet une meilleure répartition des vivres et menace la population de répression implacable en cas de nouveaux troubles. Le roi Ludwig prononçant hier un discours au Congrès de la navigation fluviale, a fait de nombreuses allusions aux événements de la veille.

Graves troubles à Aix-la-Chapelle

Londres, 20 Juin.

On apprend de Rotterdam d'une source particulièrement autorisée, que des désordres graves eurent lieu samedi à Aix-la-Chapelle. La police chargea plusieurs fois la foule qui manifestait contre la pénurie des vivres.

Les Séances secrètes de la Chambre

La cinquième séance

Paris, 20 Juin.

La cinquième séance du Comité secret s'est ouverte à 2 heures précises.

En raison du beau temps, de nombreux flâneurs circulent sur les trottoirs du Palais-Bourbon.

La séance a été levée à 6 heures 30 et renvoyée à demain deux heures.

La sanction des interpellations

Paris, 20 Juin.

On sait que la Chambre s'est ajournée à demain 2 heures, pour la continuation de la séance en Comité secret.

Un débat en séance publique s'engagera à l'issue de la discussion. Ce débat sera limité à l'examen des ordres du jour qui seront présentés comme sanction à la discussion qui se poursuit depuis vendredi.

La Conférence économique des Alliés

LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Paris, 20 Juin.

Les résolutions adoptées par la Conférence économique des Alliés ont été rendues publiques aujourd'hui.

Avant d'en donner communication, M. Clémentel, qui présida ces travaux, reçut les représentants de la presse. En termes élevés et avec une compétence unanimement appréciée, M. le ministre du Commerce résuma l'œuvre considérable accomplie dans le domaine économique au cours de ces délibérations. A la doctrine allemande de domination, il opposa la méthode française de solidarité. Puis, commentant les principales décisions prises en complet accord par les représentants des puissances de l'Entente, il indiqua combien leurs préoccupations étaient justifiées par l'effort incessant des Allemands en vue de préparer, même en pleine guerre, la conquête du marché mondial. Car il ne faut pas, conclut-il, que nous soyons surpris par la paix comme nous l'avons été par la guerre.

Voici le texte des résolutions :

Les représentants des gouvernements alliés se sont réunis à Paris, sous la présidence de M. Clémentel, ministre du Commerce, les 14, 15, 16 et 17 juin 1916, en vue de remplir le mandat que leur a donné la Conférence de Paris du 28 mars 1916, de mettre en pratique leur solidarité de vues et d'intérêts et de proposer à leurs gouvernements respectifs les mesures propres à réaliser cette solidarité.

Ils constatent qu'après leur avoir imposé la lutte militaire, malgré tous leurs efforts pour écarter le conflit, les empires du Centre de l'Europe préparent aujourd'hui, de concert avec leurs alliés, sur le terrain économique, une lutte qui, non seulement survivra au rétablissement de la paix, mais prendra à ce moment-là toute son ampleur et toute son intensité.

Ils ne peuvent, en conséquence, se dissimuler que les ententes qui se préparent à cet effet entre leurs ennemis ont pour but évident d'établir la domination de ceux-ci sur la production et les marchés du monde entier, et d'imposer aux autres pays une hégémonie inacceptable.

En face d'un péril aussi grave, les représentants des gouvernements alliés considèrent qu'il est du devoir de ces derniers, dans un souci de défense nécessaire et légitime, de prendre et de réaliser, dès maintenant, toutes les mesures propres, d'une part à assurer, pour eux comme pour l'ensemble des marchés des pays neutres, la pleine indépendance économique et le respect des saines pratiques commerciales, et d'autre part, à faciliter l'organisation du régime permanent de leur alliance économique.

A cet effet, les représentants des gouvernements alliés ont décidé de soumettre à l'approbation des dits gouvernements les résolutions suivantes :

Pour le temps de guerre

Mesures pour le temps de guerre :

Les lois et règlements interdisant le commerce avec l'ennemi seront mises en concordance.

A cet effet :

a) Les Alliés interdiront à leurs nationaux et à toute personne résidant sur leurs territoires, tout commerce avec :

1° Les habitants des pays ennemis, quelle que soit leur nationalité ;

2° Les sujets ennemis, en quelque lieu que ces sujets résident ;

3° Les personnes, maisons de commerce, sociétés, dont les affaires sont contrôlées en tout ou partie par des sujets ennemis, ou soumises à l'influence de l'ennemi, et qui seront inscrites sur une liste spéciale.

b) Ils prohiberont l'entrée sur leur territoire de toutes marchandises originaires ou provenant des pays ennemis.

c) Ils rechercheront l'établissement d'un régime permettant la résiliation pure et simple des contrats souscrits avec des sujets ennemis, et nuisibles à l'intérêt national.

II. Les maisons de commerce possédées ou exploitées par des sujets ennemis sur les territoires des pays alliés seront toutes mises sous séquestre ou contrôle. Des mesures seront prises à l'effet de liquider certaines de ces maisons, ainsi que les marchandises qui en dépendent. Les sommes provenant de ces réalisations restant placées sous séquestre ou contrôle.

III. En dehors des prohibitions d'exportation rendues nécessaires par la situation intérieure de chacun des Alliés, ceux-ci compléteront tant dans les métropoles que dans les dominions, pays de protectorat et colonies, les mesures déjà prises contre le ravitaillement de l'ennemi :

1° En unifiant les listes de contrebande de guerre et de prohibition de sortie, et notamment, en prohibant à l'exportation toutes les marchandises déclarées contrebande de guerre absolue ou conditionnelle ;

2° En subordonnant l'octroi des autorisations d'exportation dans les pays neutres d'où la réexportation vers les territoires ennemis pourrait être effectuée soit à l'existence dans ces pays d'organismes de contrôle général agréés par les Alliés, soit, à défaut de ces organismes, à des garanties spéciales telles que la limitation des quantités exportées, le contrôle des agents consulaires alliés, etc.

Mesures de transition

Mesures transitoires pour la période de reconstitution commerciale, industrielle, agricole et maritime des pays alliés :

1° Proclamant leur solidarité pour la restauration des pays victimes de destructions, de spoliations et de réquisitions abusives, les Alliés décident de rechercher en commun les moyens de faire restituer à ces pays, à titre privilégié, ou de les aider à reconstituer leurs matières premières, leur outillage industriel et agricole, leur cheptel et leur flotte marchande ;

2° Constatant que la guerre a mis fin à tous les traités de commerce qui les liaient aux puissances ennemies, et considérant qu'il est d'un intérêt essentiel que, pendant la période de reconstitution économique qui suivra la cessation des hostilités, la liberté d'aucun des Alliés ne soit gênée par la prétention que pourraient émettre les puissances ennemies de réclamer le traitement de la nation la plus favorisée, les Alliés conviennent que le bénéfice de traitement ne pourra être accordé à ces puissances pendant un nombre d'années qui sera déterminé par voie d'entente entre eux, les Alliés s'engagent à s'assurer mutuellement, pendant ce nombre d'années, et dans toute la mesure possible, des débouchés compensateurs pour le cas où des conséquences désavantageuses pour leur commerce résulteraient de l'application de l'engagement prévu au paragraphe précédent ;

3° Les Alliés se déclarent d'accord pour conserver pour les pays alliés avant tous autres leurs ressources naturelles pendant toute la période de restauration commerciale, industrielle, agricole et maritime, et à cet effet ils s'engagent à établir des arrangements spéciaux qui faciliteraient l'échange de ces ressources ;

4° Afin de défendre leur commerce, leur industrie, leur agriculture et leur navigation contre une agression économique, résultant du « dumping » ou de tout autre procédé de concurrence déloyale, les Alliés décident de s'entendre pour fixer une période de temps pendant laquelle le commerce des puissances ennemies sera soumis à des règles particulières et les marchandises originaires de ces puissances seront assujetties ou à des prohibitions ou à un régime spécial qui soit efficace. Les Alliés se mettront d'accord par voie diplomatique sur les règlements spéciaux à imposer pendant la période ci-dessus indiquée aux navires des puissances ennemies ;

5° Les Alliés rechercheront les mesures communes ou particulières à prendre pour empêcher l'exercice sur leurs territoires par les sujets ennemis de certaines industries ou professions intéressant la Défense Nationale ou l'indépendance économique.

La collaboration des Alliés

Mesures permanentes d'entr'aide et de collaboration entre les Alliés :

1° Les Alliés décident de prendre sans délai les mesures nécessaires pour s'affranchir de toute dépendance des pays ennemis, relativement aux matières premières et objets fabriqués essentiels pour le développement normal de leur activité économique. Ces mesures devront tendre à assurer l'indépendance des Alliés, non seulement en ce qui concerne les sources d'approvisionnement, mais aussi en ce qui touche à l'organisation financière, commerciale et maritime. Pour l'exécution de cette résolution, les Alliés adopteront les moyens leur paraissant le mieux appropriés, selon la nature des marchandises et suivant les principes qui régissent leur politique économique. Ils pourront, notamment, recourir soit à des entreprises subventionnées, dirigées ou contrôlées par les gouvernements eux-mêmes, soit à des avances pour encourager les recherches scientifiques et techniques, le développement des industries et des ressources nationales, soit à des droits de douane ou à des prohibitions à titre temporaire ou permanent, soit enfin à une combinaison de ces divers moyens.

Quels que soient les moyens adoptés, le but poursuivi par les Alliés est d'accroître assez largement la production sur l'ensemble de leurs territoires, pour qu'ils soient à même de maintenir et de développer leur situation et leur indépendance économiques au regard des puissances ennemies ;

II. Afin de leur permettre d'écouler réciproquement leurs produits, les Alliés s'engagent à prendre les mesures destinées à faciliter leurs échanges, tant par l'établissement de services directs rapides et à tarifs réduits de transports terrestres et maritimes, que par le développement et l'amélioration des communications postales, télégraphiques ou autres.

III. Les Alliés s'engagent à réunir des délégués techniques pour préparer les mesures propres à unifier le plus possible leurs législations concernant les brevets d'invention, les indications d'origine, les marques de fabrique ou de commerce. Les Alliés adopteront à l'égard des inventions, des marques de fabrique et de commerce, des œuvres littéraires et artistiques, créées durant la guerre en pays ennemis, un régime autant que possible identique et applicable dès la cessation des hostilités. Ce régime sera élaboré par les délégués techniques des Alliés.

d) Les représentants des gouvernements alliés, constatant que, pour leur commune défense contre l'ennemi, les puissances alliées sont d'accord pour adopter une même politique économique dans les conditions définies pour les résolutions qu'ils ont arrêtées, et reconnaissant que l'efficacité de cette politique dépend d'une façon absolue de la mise en œuvre immédiate de ces résolutions, s'engagent à recommander à leurs gouvernements respectifs de prendre sans retard toutes les mesures propres à faire produire immédiatement à cette politique son plein et entier effet, et de se communiquer entre eux les décisions intervenues pour atteindre ce but.

LE MINISTERE DE LA GUERRE ANGLAIS

M. Lloyd George n'accepte pas la succession de lord Kitchener

Londres, 20 Juin.

Le Parlement qui s'était ajourné le 2 juin, reprend ses séances cet après-midi. Le problème de la succession de lord Kitchener ne paraît pas avoir reçu de solution.

Certaines difficultés semblent être survenues au dernier moment et avoir empêché M. Lloyd George d'accepter le portefeuille de la Guerre.

Londres, 20 Juin.

Le *Daily News*, journal radical, écrit que M. Lloyd George n'est point disposé à accepter le poste de secrétaire d'Etat à la Guerre si ses pouvoirs ne sont pas considérablement augmentés.

Or, des raisons sérieuses paraissent s'opposer à ce que le poste de secrétaire d'Etat à la Guerre soit reconstitué avec les attributions qui étaient les siennes au début des hostilités.

D'après le *Manchester Guardian*, l'état-major s'opposerait à toute augmentation des pouvoirs de contrôle du ministère de la Guerre.

Londres, 20 Juin.

A la Chambre des Communes, M. Asquith déclare que depuis la dernière réunion du Parlement, l'Angleterre et l'empire entier ont subi une perte irréparable par la mort de lord Kitchener. Il déposera demain une résolution à ce sujet, qui, il espère, sera la juste expression de nos regrets.

Le président a lu ensuite des messages de condoléances du Parlement français et de la Douma, que les députés applaudirent vivement. Le président est autorisé à répondre à ces messages.

Répondant à une question, M. Asquith déclare qu'il est encore dans l'impossibilité de faire connaître le successeur de lord Kitchener.

A travers les Journaux

Paris, 20 Juin.

L'Homme Enchaîné. — L'Ordre du Jour. — De M. Clemenceau.

Si l'on s'en tient, comme je le suppose, malgré toutes les tentatives de diversion, à la question des rapports de la préparation de la défense de Verdun, cause première des actions qui s'en sont suivies, le débat s'en trouvera heureusement simplifié.

De quoi s'agit-il, en effet? La place, les forteresses, la région de Verdun étaient-elles en état? Si elles ne l'étaient pas, les pourquoi, les comment surabondent qui voudront des réponses précises. Si elles l'étaient, quelle explication de faits qui paraissent dénoncer une surprise? Suffirait-il donc d'alléguer que, après de nombreux avertissements, on s'est laissé tromper par l'insuffisance d'informations ou les feintes de l'ennemi?

Si l'on reconnaît conformément au texte de nos communiqués, que la Wœvre a été évacuée, que les forts de Douaumont et de Vaux ont été pris après une lutte acharnée, que notre ligne a fléchi, force sera de se demander comment cela est arrivé. C'est pour qu'on puisse s'expliquer librement sur tout cela que le Comité secret était nécessaire, car il fallait tout dire pour que la représentation nationale pût utilement exercer son pouvoir de contrôle sur le gouvernement et à travers le gouvernement, par voie de conséquence nécessaire, sur le haut commandement qui en est l'organe responsable. Qu'on veuille donc bien nous dire ce qui s'est passé avant et après l'arrivée du général Pétain.

Et si l'on consent à achever l'explication en nous faisant connaître dans quelles conditions ce général a été envoyé à cette date à la défense de Verdun, il semble que tout cela doit puissamment aider à nous faire comprendre ce qui s'est passé. Si tout s'est bien passé à Verdun, il faut le dire après l'avoir prouvé et il ne sera pas un Français qui ne se trouve heureux d'une telle constatation résultant d'un viril effort de sincérité.

S'il y a des fautes, au contraire, il faut les atteindre afin d'y porter remède dans la mesure de leur gravité, non pour un ignoble plaisir de récrimination ou de représailles, mais dans l'unique propos d'éviter un renouveau de défaillances et de remplacer le mal par le bien et le bien par le mieux.

La *Victoire.* — L'esprit d'offensive. — De M. Hervé :

Si un jour nous prenons l'offensive comme les Russes, ce que je souhaite le plus à nos poilus, depuis le généralissime jusqu'aux soldats de 2e classe, c'est l'esprit d'offensive. Car, pour être victorieux, il ne suffit pas d'avoir le nombre, nous devons, en ce moment, sur notre front, avoir la supériorité numérique surtout si, comme il semble établi, les Allemands commencent à prendre des divisions sur notre front pour arrêter l'avalanche russe.

Il ne suffit pas d'avoir une bonne artillerie lourde, les Anglais et nous, nous commençons à en avoir une assez convenable, capable en tout cas de bouleverser les premières et deuxièmes positions ennemies. Il faut en plus avoir l'esprit d'offensive. L'esprit d'offensive des chefs n'est pas suffisant s'il ne s'y ajoute l'esprit d'offensive de la troupe. Tout ce qui entame le moral d'une troupe entame son esprit d'offensive. Les impuissantes jérémiades des pacifistes entament leur esprit d'offensive, et, en l'entamant, retardent la paix. La mauvaise nourriture l'entame peut-être davantage encore. On ne comprend pas comment le gouvernement, qui comprend tant de fins psychologues et d'esprits réalistes, n'a pas donné la double ration de nourriture et de pinard au moins à tous ceux qui se battent sous Verdun. Les injustices dans la distribution de l'avancement, dans la répartition des permissions, les manques d'égards des supérieurs envers les inférieurs nuisent au moral et à l'esprit d'offensive de la troupe, surtout dans des armées aussi fortement imprégnées d'esprit républicain et démocratique, oui, parfaitement, que les armées françaises. Dans une compagnie, dans un escadron ou une batterie, ce ne sont pas seulement les gradés qui peuvent beaucoup pour maintenir très haut le moral et l'esprit d'offensive des poilus, ce sont tous les braves à trois poils, tous ceux qui ont du moral à revendre à ceux qui, autour d'eux, ont le cafard, tous ceux qui, par leur flamme intérieure, leur richesse de cœur, leur bel idéalisme, leur bon équilibre nerveux et leur bon état de santé, constituent vraiment les cadres moraux d'une armée.

Je disais, hier, qu'une fois leurs lignes enfoncées, les Allemands seront reconduits au moins jusqu'à la Meuse. Avec la supériorité numérique et la supériorité d'outillage que nous devons bientôt avoir sur les Allemands, si nos chefs et nos soldats ont l'esprit d'offensive, ils les reconduiront d'une seule traite jusqu'au Rhin.

Les Sursis d'appel des Inscrits maritimes

Une lettre du sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande

L'Union syndicale des Marins du Commerce de Marseille a reçu de M. le sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, la lettre suivante :

Monsieur le secrétaire,

Vous avez bien voulu me signaler l'intérêt qu'il y aurait à apporter quelque tempérament aux prescriptions de la circulaire du 9 mars dernier, relative au rappel sous les drapeaux des inscrits maintenus à la disposition de la flotte commerciale.

Dans cet ordre d'idées, j'ai proposé à M. le ministre de la Marine :

1° De porter de trois à *six jours* le délai imparti aux inscrits maritimes *en sursis d'appel* pour se faire inscrire sur un rôle d'équipage, lorsqu'ils viennent de débarquer d'un navire armé au cabotage ou à la pêche à la vapeur, à bord duquel ils réunissaient moins de six mois de présence ;

2° D'établir une distinction entre les inscrits débarqués pour motifs disciplinaires, les marins ayant commis une infraction grave, devant seuls être immédiatement déchus de leur sursis.

Je suis heureux de vous informer qu'à la date du 4 de ce mois, M. le ministre de la Marine a adressé aux directeurs de l'inscription maritime des instructions ayant pour objet :

1° De porter de trois à six jours le délai prévu par la circulaire du 9 mars dernier;

2° De prescrire l'envoi périodique au département de renseignements très explicites sur les motifs de révocation des sursis d'appel, se proposant d'examiner, au vu de ces renseignements, s'il y a lieu de modifier les dispositions actuellement en vigueur au sujet du débarquement par mesure disciplinaire.

Recevez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : NAIL.

Les dispositions prises ainsi, à la demande de M. le sous-secrétaire d'Etat à la Marine et sur l'intervention de l'organisation syndicale des marins, par M. le ministre de la Marine, sont de nature à faciliter, dans une large mesure, l'embarquement des marins du commerce. Le délai de trois jours qui leur était imparti pour trouver un nouvel embarquement lorsqu'ils étaient en période d'inactivité était manifestement insuffisant. Quelques-uns d'entre eux ont pu être versés dans l'armée de terre, n'ayant pu trouver à embarquer dans le délai de trois jours. Il était donc nécessaire que le délai fut prolongé. La main-d'œuvre maritime, pour l'armement des navires du commerce, est déjà insuffisante. Tout ce qui permettra de conserver les marins du commerce à la disposition des armateurs est donc susceptible d'être bien accueilli par eux et on peut dire que M. le ministre a été bien inspiré en accordant cette satisfaction à la demande de l'organisation des marins.

Les Sous-Marins ennemis en Méditerranée

Les équipages de deux navires coulés arrivent à Marseille. — Le « Moulouya » échappe à un sous-marin

Hier soir est arrivé à Marseille le vapeur anglais *Century*, qui a dû aller prendre son mouillage à l'Estaque. A bord se trouvait l'équipage, composé de 23 hommes, du vapeur norvégien *Attila*, récemment coulé en Méditerranée par un sous-marin ennemi. Débarqués à la fin de l'après-midi, les rescapés se sont rendus auprès de M. le consul de Norvège à qui ils ont demandé de vouloir bien les faire rapatrier.

Le *Moulouya*, commandant Thieux, de la Compagnie Mixte, venant de Tunis, est entré hier matin à la Joliette après un voyage assez mouvementé. Le commandant Thieux signale en effet, qu'il fut touché par un radio le prévenant qu'un sous-marin louvoyait sur son itinéraire. Ainsi prévenu, M. Thieux modifia sa route, navigua en zig-zag et put échapper aux poursuites du pirate. Le *Moulouya* est arrivé sans autre encombre à Marseille.

Notre correspondant de Toulon nous signalait hier le rapatriement dans ce port de l'équipage du vapeur *Olga*. Ce navire, qui appartient à la maison Frich et Cie de notre ville, était commandé par M. Pelay, arrivé hier à Marseille avec ses hommes. Il nous a fait un rapide récit du tragique événement au cours duquel son navire s'est perdu. Il fut attaqué par un sous-marin qui lui lança une torpille qui explosa dans la chambre des machines. Mais le navire étant sur lest, pouvait encore flotter. Malheureusement l'explosion avait fait trois victimes : M. Romand, 3e mécanicien, le chauffeur Goarin et un soutier, actuellement soigné à Toulon.

L'*Olga* ayant tenu la mer, reçut les secours d'un remorqueur envoyé de Toulon et l'équipage fut ramené dans ce port.

L'*Olga* mesurait 97 mètres de long, 13 mètres 96 de large et jaugeait 2.964 tonneaux. Le navire était presque neuf. — M.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

JEUNES FILLES

Ont été définitivement admises à Marseille :

1er CANTON

Mlles Amiel, Antolini, Arrata.
Bagani, Barbieri, Benelli, Boyer.
Canals, Canepa, Carvin, Cipriani, Citarella, Clarat.
Giani, Guarracino.
Longinotti, Luigi.
Malo, Manivet, Manzo, Masala, Merlozzi, Napolitano.
Padovani, Pasqualini, Pigalio, Poutet.
Quesseveur.
Rosati.
Simioli, Soletti, Spadolni, Steiner, Sturla.
Tavolora, Terzo.
Ulliet.
Viale, Viret.
Zucconi.

3e CANTON

Mlles Andréotti, Arrighi.
Benedetti, Blanc, Botti.
Calabrese, Casalta, Cagnini, Carnevali, Calizi.
Delhomme.
Ensuque.
Farjon, Francisci.
Galy, Grégory.
Imbert.
Launay, Larréa, Labèque, Laurentz, Luigi.
Mabilly, Martin, Maglione, Mascarello, Mussano.
Orsini.
Padovani, Parodi, Planchamp.
Roux, Roubaud.
Savelli, Salducci.
Ugo.
Viacara, Vignes, Vitali.
Zattera.

4e CANTON

Mlles Agnel, Agostini, Airola, Angéli, Araud, Aurenty.
Bacchioni, Bardy, Bastelica, Bensussan, Bérardo, Beucher, Boccheciampe, Bonamie, Bonanaud, Bouvier, Brusset.
Calisti Clémence, Calisti M.-Louise, Camaïti, Campourcy, Canavaggio, Carlucet, Casalta, Casinelli, Catelli, Caumes, Chaix Andrée, Chaix Louise, Chasleri, Chastoul, Claudin, Clop, Cruciani, Colli-Bonin, Commeyras, Coumes.
Damiani, Dominici.
Espallac.
Filippi, Fiorito, Fontenille.
Gajdzinski, Galland, Galzy, Gasquy, Germain, Giannelli, Giannoni, Gimbert, Girod Berthe, Girod Mathilde, Giordani, Gras, Gonzalès, Guigou.
Herbeil, Honnoré.
Infernet, Isaïa.
Jourdan Jeanne, Jourdan Marguerite.
Laurent, Legras, Livergne.
Manié, De Mari, Masera, Massoni, Mattéi, Maurin, Mazzinghi, Meissel, Melgara, Mercier, Mercuri, Mesguis, Michel, Moné, Monié, Mourrut Emmanuelle, Mourrut Pierrette, Musso.
Olivieri Elise, Olivieri Marie-Rose.
Pachi, Palis, Paris, Pasqualini Lucie, Pasqualini M.-Jeanne, Paumé, Pera, Pitre, Pons, Porri.
Rampal.
Renucci, Rossi Louise, Rossi M.-Louise, Rouzaud.
Salpêteur, Salvai, Samanni.
Taglia, Tordjeman, Truze.
Vallecalle, Vanadia, Vaudey, Vernhet, Vierne.

6e CANTON

Mlles Achard, Adolphe Alher, Allongue, Ardigier, Audibert, Aupin, Autran.
Bacquié, Balthazard, Barré, Béruhart, Biancotto, Bianchi, Blanc Marguerite, Blanc Mireille, Blot, Boisson, Bonnieu, Bournon, Bontoux, Bouillon, Bressand, Brisset, Brutus, Busca.
Cabanette, Caillaud, Caillol, Caillier, Carcagnol, Chabre, Chalvignac, Chauvet, Chazal, Chettard, Cheylan, Clerc, Colonge, Coste, Courtois.
Dalmas, Daumas, Dehousse, Deloy, de Peretti, Dinet, Drouillet, du Caylar, Dyens Louise, Dyens Madeleine.
Fabre, Fardeau, Ferrand, Filipi, Fontaine, Fontana, Fusier.
Galli, Ganio, Garcin, Garibaldi, Garnier, Gauthier Emilie, Gauthier Paule, Giraud Thérèse, Gobet, Goy, Grenier.
Hugon.
Iltiss, Imbert, Ivaldi.
Jocoppi, Jourdant.
Kinoo, Karoo.
Lalanne, Lammoglix, Lions, Lentzer.
Mallet Marie, Marilier, Mattei, Maurin, Mazan, Mercier, Michel, Milien, Molinard, Monteret, Morel, Moulinas.
Néron, Nouveau.
Odaglia, Olive.
Paino, Palet, Papon, Paul, Pautet, Pellen, Pellet, Petit, Pijotat, Pons, Pouget, Pourquery.
Quilici.
Raimondo, Roquillet, Rebière, Reynaud, Richaud, Robert Fernande, Robert Louise-Paule, Roucher, Roustan.
Sause, Savary, Senèque, Serra Annonciade, Serra Jeanne, Serre, Stingue Marguerite, Stingue Marie-Louise.
Taron, Thé, Tirand, Tognarelli, Troussier, Tschek.
Valenne, Vercellino, Vincent, Viollet.
Chabert, Cuocci, Palun, Dournon.

7e CANTON

Abeille, Ailan, Albano, Albert, Albéry, Allègre, Andrieu, Arène, Arnaud Véronique, Aubert, Augusto, Anne.
Baldini, Balestra, Bancilhon, Battini, Baumann, Beltritti, Benajan, Berridon, Bério, Bernard, Bertolucci, Biancotto, Blain, Blanc, Bleton, Bouhana, Bouvier, Brignone, Brunel, Bugnon, Burle.
Car, Carvin, Causse, Ceccaldi, Ceccarelli, Césari, Cha, Chaillan, Charvin, Chateauneuf, Chiappello dite Bourrely, Chiappone, Cosiglio, Coste.
Davin, Delague, Demarchi, Donnini, Duchanaux, Dupuy Augustine, Durand.
Eyermann.
Fabre, Faure, Feissinier, Ferraus Julienne, Féraud, Fina, Flachot, Forassiepi, Furet.
Gaillard, Galletto, Galli, Galvino, Garella, Gautier Madeleine, Gazzano, Germond, Ghitta, Giovanetti, Giraud, Gorlier, Gout, Rouffaud.
Honnorat, Honnoraty, Hugues.
Icard, Isnardon, Isoard.
Jeansoulin, Julien Adeline, Julien Hélène, Julien Marthe, Julien Gazelle-Marcelle.
Larice, Leca, Lestrade, Letroublon, Lezeaud.
Manzon, Martin, Mathias, Maurel Marie-Blanche, Ménard, Michélis, Milano, Milhaud, Monchietti, Morizot, Mossarello.
Nègre.
Ollier.
Pacini, Pansier, Pelissero, Piacentino, Prat.
Raspiler, Rastit, Renucolf, Reynoird, Riom, Rippert, Robbi, Roche, Rossi, Rousset, Roustan, Roux Germaine.
Saccoman Juliette, Saccoman Mireille, Sallès, Samat, Saunier, Sauvagnargues, Simon, Sorba, Souche, Spinelly.
Teissier, Travaglianti.
Uriet.
Verquiera, Versini, Villani.
Zini.
Daoust, Roux Victorine, Maurin.

8e CANTON

Mlles Allègre, Allermand, Alquié, Ancey, Antino, Arabeyre, Arnaud, Avetta.
Bardet, Bernaudy, Bertrand, Bétrine, Bianchi, Bistagne, Blaquié, Bonsignori, Boulard, Bourd, Brun.
Cabriel, Cayol, Cas, Chapuis, Chauchon, Chauffard, Chauvin, Clément, Combet, Couissinier, Coulomb, Courant, Courbey.
Dalléra, Dirig Elise, Dirig Marie, Domergue, Douard, Dumas, Dupuy.
Emyon, Estève.
Faure, Faurier, Favier, Frémont, Furé.
Jaume, Jordy, Jourdan.
Garde, Gastaldo, Giboin, Gondal, Gondran, Granet, Grau Jeanne, Gros Elise, Guyard.
Hervé, Hopp.
Imbert.
Legros, Lepatey, Lesbrot.
Magdelain, Mathieu, Meffre, Moine, Mondoloni, Mouriès.
Nalin.
Orsini, Osté.
Pampuzac, Péreney.
Ravoire, Rebuffel, Ressent, Reynaud, Robion Elisa, Robion Marie-Jeanne, Rolland, Roubaud, Roubin, Roustan.
Servant, Sias, Soubira Georgette, Soubira Henriette, Suzan.
Tommasi, Turco, Turini.

12e CANTON

Mlles Annunziata, Arnaldo.
Béranger, Bernard Louise, Bonnetto, Boulan.
Camoin, Clément, Corte, Cosentino.
Deleuil, De Pignonnau, Donato, Durbec, Dusserre.
Escouffier, Estellon.
Fabre, Fantino, Fattacioli, Ferrand, Florans, Fontana.
Gandolfi, Ghirardo, Giafféri, Giordani.
Huin.
Isoard.
Jean, Jourdan, Jourliac, Julien Thérèse-Marie, Jullien Véronique.
Laurencier.
Mabily, Magnan, Martin, Michel, Milhavet, Minari, Mistral, Morel, Muller.
Nicolini, Nivon, Nocetti.
Olive Joséphine, Olive Virginie.
Pérarnaud, Petit, Ponsat.
Rabasse, Roubaud.
Schirob, Soulier, Sumeire.
Viens.
Griasque.

Au Comité consultatif d'Action économique

Hier a eu lieu, dans l'après-midi, à la Préfecture, la réunion mensuelle et plénière du Comité d'action économique régional, sous la présidence de M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, président du Comité.

M. Artaud, vice-président ; M. l'intendant militaire Deverre, délégué du ministre ; MM. Desbief, Estrine, Naquet, Velten, Lombard, Romuald Giraud, des Bouches-du-Rhône ; Barou, des Basses-Alpes ; Geoffroy, Tacussel, Valabrègue, Ricard, de Vaucluse ; Teyssèdre, Maureau, Lorrain, Cazelles, Hermet, du Gard ; Vidal, Grué, du Var ; MM. de Laroque, Martin, Guillermont, le capitaine Isnard, le commandant Alnot et l'adjoint à l'Intendance Berton, secrétaire ; le capitaine Challamel, de l'état-major de la 15e région ; le chef de bataillon Royroux, commandant le dépôt des travailleurs coloniaux, étaient présents.

MM. Borelli et Chapel, chefs de service à la Préfecture, avaient été particulièrement chargés de renseigner le Comité sur le principal sujet inscrit à l'ordre du jour : l'emploi par l'agriculture et l'industrie des différentes mains-d'œuvre civiles et militaires.

Il a été fait au Comité par les officiers et fonctionnaires compétents un exposé complet de la question avec indication des ressources disponibles en main-d'œuvre (sursis, permissions, équipes, forestiers, disciplinaires, prisonniers, coloniaux, étrangers, réfugiés, mutilés) et des moyens de les obtenir et de les employer dans les divers départements de la région. Des dispositions ont été prises pour la plus parfaite et rapide utilisation de ces ressources.

Le Comité s'est également occupé de la question des transports par voie ferrée, et il a décidé qu'il n'y avait pas lieu de créer de nouvelles priorités ; il lui a, d'ailleurs, été donné l'assurance qu'on était en droit d'espérer, dans un assez bref délai, une amélioration des transports.

Dans la matinée, la section permanente du Comité avait délibéré sur de nombreuses affaires, notamment sur la reprise des transports maritimes par cabotage entre Marseille et les ports du Var et des Alpes-Maritimes. D'accord avec le représentant de M. le contre-amiral Lefèvre, ont été adoptées diverses mesures tendant à cette reprise.

Le Transport des Familles des Militaires blessés, malades ou décédés

L'autorité militaire vient de réunir dans le document suivant toutes les dispositions successivement adoptées jusqu'à ce jour pour le transport par voie ferrée et par mer, des familles de militaires blessés ou malades qui vont les visiter dans les formations sanitaires ou assister à leurs obsèques :

TRANSPORT PAR VOIE FERREE

Réductions de tarifs consenties. — Sur la demande qui leur en a été faite, les Compagnies de chemins de fer ont consenti, avec le plus louable empressement, une réduction de tarif de 50 % aux familles des militaires blessés ou malades pour aller les visiter dans les formations sanitaires où ils sont en traitement.

La même faveur est consentie pour les familles allant assister aux obsèques des militaires décédés.

Cette réduction a été portée à 75 % pour les familles indigentes.

Degré de parenté obligatoire. — Ces réductions de 50 ou de 75 % ne sont applicables qu'aux personnes ayant le degré de parenté suivant : père, mère, grand'mère, grand-père, frère ou sœur, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur, épouse, enfant, oncle, tante, tuteur légal du militaire, n'ayant pas de plus proches parents, pères nourriciers, mères nourricières et sœurs adoptives des militaires pupilles de l'Assistance publique.

Justifications exigées. — La remise des billets de chemins de fer aux intéressés par les receveurs des gares n'est effectuée que sur la présentation d'une pièce (télégramme, ou lettre authentiquée par le maire constatant le lieu d'hospitalisation du militaire blessé, malade ou décédé).

Le degré de parenté avec le militaire doit être certifié par le maire sur la pièce indiquant le lieu d'hospitalisation. Quand il s'agit des oncles, tantes, ou tuteurs légaux, le maire doit déclarer que le militaire à visiter est sans famille directe et qu'il a été élevé ou adopté par la personne sollicitant la réduction.

Les personnes qui désirent bénéficier de la réduction de 75 % doivent, en outre, être porteuses d'un certificat d'indigence délivré par le maire de la localité où elles sont domiciliées.

Pour bénéficier des mêmes réductions pour le retour, la pièce constatant le lieu d'hospitalisation et le degré de parenté doit être datée et visée par le médecin-chef de l'établissement hospitalier où le militaire est en traitement, et le départ des intéressés doit avoir lieu dans les trois jours suivants.

TRANSPORT POUR LA SUISSE

Réductions consenties. — Ces réductions sont les mêmes que pour les familles des militaires soignés dans les formations sanitaires françaises. Elles ne sont applicables que sur le territoire français.

Degré de parenté obligatoire. — Sans modification avec celui indiqué ci-dessus.

Justifications exigées. — Les formalités à remplir par les familles intéressées pour obtenir les réductions de tarif en chemin de fer sont les mêmes que celles indiquées ci-dessus.

Toutefois, en cas d'urgence, le certificat d'hospitalisation peut être délivré par le service des renseignements sur les prisonniers de guerre, qui fonctionne à l'Ecole militaire, à Paris.

Indépendamment des pièces exigées pour obtenir les réductions de tarif en chemins de fer, les intéressés doivent se munir d'un passeport à la Préfecture de leur département.

Par suite, les billets de chemins de fer à tarifs réduits ne seront délivrés que de la résidence des familles au chef-lieu du département, et de ce chef-lieu à la frontière suisse.

Pour bénéficier des même réductions pour le retour, le certificat d'hospitalisation doit être daté et visé par le médecin-chef de l'établissement hospitalier où le militaire est en traitement et le départ des intéressés doit s'effectuer dans les trois jours suivants.

TRANSPORT PAR MER

Réductions consenties. — Les Compagnies de navigation suivantes : Fraissinet, Transatlantique, Mixte, Messageries Maritimes, ont consenti aux familles des militaires blessés ou malades, pour aller les visiter, des réductions de 75 % en 3e et 4e classes, et de 50 % en 1re et 2e classes.

Nota. — Les billets délivrés à prix réduits donneront droit à un séjour sur le continent de cinq jours francs, jour de l'arrivée et jour de départ non compris. Lorsqu'il n'y aura pas de départ le jour de l'expiration du délai prévu, le porteur du billet devra s'embarquer par le premier navire pouvant le rapatrier et quittant le port après la date fixée. Ce délai de cinq jours devra être considéré comme un maximum qu'il ne sera pas obligatoire d'employer en entier.

Degré de parenté obligatoire. — Ces réductions ne sont accordées qu'aux ascendants et descendants ou épouses.

Justifications exigées. — Les pièces à produire sont les mêmes que pour les Compagnies de chemins de fer.

L'Incendie du Bassin de la Madrague

NOUVEAUX DÉTAILS

Le *Petit Provençal* a signalé dans son dernier numéro un incendie qui s'est déclaré, au cours de la nuit d'avant-hier, sur les quais et dans le bassin du cap Pinède et de la Madrague. L'heure tardive à laquelle le fléau s'est déchaîné nous a empêché de donner de nombreux détails ; il est donc utile d'y revenir aujourd'hui.

COMMENT LE FEU S'EST DECLARE

Comme on le sait, le feu a été aperçu vers minuit et demi, sur un des môles où se trouvaient déposés d'énormes quantités de barils d'huile, d'essences, de pétroles et de barriques de salaisons et de graisses. Sur ce point, trois hommes de service de nuit se rencontrèrent : le matelot des douanes Fernand Cantel, le soldat de la 15e section C. O. A. Mathieu Santacci et le chef surveillant de nuit Arnaud. A l'heure indiquée, ils aperçurent une fumée assez dense qui s'élevait d'un point éloigné de dix mètres à peine de l'endroit où ils se trouvaient. Ils s'y rendirent, constatèrent le commencement d'incendie et essayèrent de l'éteindre. Après quelques minutes d'efforts et voyant qu'ils n'y réussiraient point, M. Arnaud courut au téléphone le plus voisin et prévint le service du Port.

Le maître de service, M. Mascarelly, avisa M. Térigi et l'ordre fut donné au bateau-pompe de se préparer. Le commandant Térigi partit immédiatement et fut bientôt au bassin de la Madrague en même temps que cent pompiers sous les ordres du capitaine Dufleux y arrivaient, venant du poste central, de celui de la Chambre de Commerce et de la Joliette. Toutes les pompes furent mises en batterie et on attaqua le foyer qui s'était rapidement étendu.

L'ORGANISATION DES SECOURS

L'extension du fléau est compréhensible étant donnée la nature des marchandises qui lui servaient d'aliment : pétrole, huile, graisse flambaient, produisant une fumée âcre et noire. La chaleur ayant fait éclater les fûts, des ruisseaux enflammés couraient en zigzaguant sur les quais, entre les voies ferrées, descendaient vers la mer qui fut bientôt couverte de matières en ignition. De nombreuses embarcations, chaloupes, accons, barquettes, amarrés aux quais du bassin ne tardèrent pas à brûler, puis à disparaître sous les eaux.

Bientôt on remarquait sur les lieux la présence de l'amiral Lefèvre, commandant la Marine à Marseille ; de M. Batard-Razelière, ingénieur en chef du Port ; de M. Galabert, commissaire central, accompagné de M. Delmas, commissaire de police du Xe arrondissement, et de son collègue le commissaire de Permanence.

Le capitaine Dufieux, M. Térigi, commandant du Port, chacun de leur côté, dirigeaient les opérations d'extinction. Une compagnie du 141e de ligne et une compagnie de soldats anglais et des gendarmes maintenaient l'ordre, tandis que de nombreux soldats R. A. T., de la 15e section s'occupaient à éloigner des quantités considérables de barils et de caisses que le feu n'avait pas encore atteints. Rude besogne, mais indispensable et qui a permis de sauver beaucoup de marchandises et de diminuer ainsi l'importance du désastre. Plusieurs milliers de colis ont été ainsi sauvegardés, grâce aux efforts de ces braves soldats.

A proximité des lieux du sinistre est amarré un vaste ponton où sont casernés une partie des prisonniers allemands détenus à Marseille et, notamment, ceux qui sont quotidiennement employés aux travaux du port. Le ponton ne craignait rien, mais on pensa qu'à la faveur du tumulte et du désarroi causés par l'incendie, des prisonniers pourraient disparaître. On les fit donc sortir du ponton et on les amena à bord de la *Ville-de-Bône* et de la *Ville-de-Naples*, amarrés dans le bassin National où sont placés d'autres prisonniers allemands.

LES DEGATS

Les dégâts sont cependant importants ; on ne peut encore les évaluer avec précision, mais nous pouvons indiquer les manquants qui ont été, *grosso modo*, constatés :

3.000 fûts ou barriques de pétrole, d'huile, d'essences diverses ou de salaison ;

Une containe de canots, de chaloupes, d'accons ou de barquettes ;

1.200 fûts vides de diverses contenances ;

Deux petites constructions en briques et bois où les familles Méri et Philippon exploitaient un bar-restaurant ; l'un de ces propriétaires a perdu dans l'incendie une somme d'environ 500 francs ;

Une baraque appartenant à l'entreprise de Travaux Maritimes Vaccaro ;

Tous les cabanons établis aux environs du bassin et qui donnaient à ce coin un aspect si pittoresque ;

Le toit, sur 120 mètres environ de longueur, d'un des hangars de l'ancien parc à bestiaux, dans lequel se trouvaient emmagasinés des fourrages ;

Et, enfin, quelques piles de bois déposées sur divers points du quartier incendié.

Indiquons aussi que les quais eux-mêmes ont assez souffert. La violence du feu était telle, que des pavés ont été arrachés, des voies tordues et les lourdes pierres de taille qui forment la bordure calcinées.

Après des efforts qui ont duré toute la nuit et une partie de la matinée, l'incendie a été maîtrisé ; les pompiers regagnaient la caserne et les bateaux-pompes étaient ramenés au poste d'amarrage à la Joliette.

L'ENQUETE

M. Delmas, commissaire de police, a commencé son enquête dès hier matin ; il a entendu les seules personnes qui furent témoins du commencement de l'incendie : MM. Cantel, Santacci et Arnaud ; ils ont déclaré ce que nous avons résumé plus haut. Mais ces témoins ne purent préciser un fait, dont le magistrat avait eu connaissance. Le bruit courut, en effet, qu'on avait vu au moment où l'incendie gagnait les embarcations amarrées dans le port, un homme debout sur l'une d'entre elles ; il essayait d'atteindre le quai sans y parvenir.

— Jetez-vous à l'eau, lui aurait-on crié.

— Je ne sais pas nager répondit-il.

Ce fait, possible d'ailleurs, n'a été corroboré par aucune des déclarations reçues par M. Delmas.

Peut-être aura-t-on constaté aujourd'hui la disparition de quelque gardien de nuit ; mais, hier soir, rien n'avait été signalé au magistrat chargé de l'enquête.

Disons enfin que de nombreux curieux se sont rendus hier sur les quais du bassin de la Madrague ; ils ont pu y voir des décombres fumants, que quelques pompiers arrosaient encore.

Les dégâts, qui sont importants, n'ont pas été évalués ; ils sont couverts par des assurances.

Indiquons en terminant, que la Société Nautique du Cap Pinède convoque, pour dimanche, 25 juin, à 7 heures du matin, ses membres au bar Vincens, Montée Mouren. Chacun devra être pourvu de son rôle ou du numéro d'inscription à la Marine.

AUTRES INCENDIES

Plusieurs autres incendies se sont déclarés également hier dans le quartier maritime. Le premier a éclaté à bord du vapeur anglais *Esther*, amarré au quai des Anglais. Le feu a pris non loin de la machinerie, dans un réduit où se trouvaient des cotons à nettoyer. Les moyens du bord ont eu facilement raison du fléau.

Peu après, vers 11 heures, une mahonne placée aux flancs du vapeur anglais *Ferndern*, amarré à la 2e section des Docks et chargée de 200 sacs de coprah, s'est mise à brûler. Les ouvriers attaquèrent le foyer pendant que l'on prévenait le service du Port. Le commandant Térigi se rendit sur les lieux avec le bateau-pompe et la mahonne fut bientôt inondée. Les 200 sacs de coprah sont perdus.

A la même heure, le feu s'est déclaré aussi dans une des cales du vapeur anglais *Missouri*, amarré, côté nord du môle de la Pinède. M. Térigi se rendit dans les eaux du vapeur, avec un des bateaux-pompes. Le personnel du bord, les pompiers inondaient la cale et le foyer ne tardait pas à être circonscrit, puis maîtrisé. On ne signale aucun accident de personnes et les dégâts sont peu importants. — M.

Les Permissions agricoles

Par une note parue hier au rapport de la Place, le général gouverneur fait connaître que la date moyenne de la fin des moissons pour le département du Gers, fixée par la Commission départementale de la main-d'œuvre, est le 15 août. Celle du département du Jura est fixée par la Commission de ce département au 10 septembre.

Chronique Locale

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris la promotion du docteur Meynet, du service de santé de la 20e région, au grade de médecin-major de 2e classe. Sans cesse sur la brèche depuis le premier jour de la mobilisation, le médecin-major Meynet a occupé les postes les plus difficiles avec un dévouement et une compétence dont sa récente promotion est la juste récompense. Nous nous associons de tout cœur à la joie de ses nombreux amis et, sûrs d'être les interprètes de tous, nous adressons au nouveau promu nos plus sincères félicitations.

Au Conseil de Guerre. — A l'audience du Conseil de guerre de la 15e région que présidait M. le lieutenant-colonel Kervella, comparaissait, hier, entre autres inculpés, un mobilisé du nom de C..., qui, dans l'usine de Saint-Mauront, où il est contremaître, avait cru devoir tenir des propos subversifs contre notre armée et les vaillants défenseurs de Verdun.

C'est sur la plainte même des ouvrières travaillant dans la dite usine, justement indignées de l'attitude antipatriotique de leur contremaître, que ce dernier avait été déféré devant les juges militaires de notre région. Il a été condamné à 2 ans de prison et 5.000 francs d'amende.

Aux mutilés. — La Pyrotechnie de Toulon peut donner du travail bien rémunéré à des militaires réformés pour mutilation et pouvant travailler assis.

Les vieillards infirmes et incurables, assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905, sont informés que les paiements auront lieu aujourd'hui de 9 heures à 4 heures sans interruption, pour les assistés des 6e et 7e cantons et demain pour ceux des 8e et 9e cantons. Il est formellement rappelé aux intéressés que la remise des bons et le paiement de l'allocation ne pourront avoir lieu que sur la production des pièces d'identité.

En 4e Chambre. — On sait que, ces temps derniers, un individu du nom de Semela, s'était fait livrer dans divers garages plusieurs accessoires d'automobiles pour le compte de prétendus officiers dont il se disait l'ordonnance. Inutile de dire que notre Semela, une fois en possession de la marchandise, se hâtait de la revendre et gardait l'argent pour lui.

L'escroc qui avait été arrêté sur la plainte d'un des intéressés était traduit hier à l'audience que présidait M. Camatte. Après débats, le Tribunal a retenu la culpabilité de Semala et l'a condamné à 13 mois de prison.

A cette même audience était traduit un Espagnol du nom de Ravarro, prévenu d'un vol de 1.150 francs au préjudice de son patron, restaurateur grand chemin d'Aix. En dépit d'une habile plaidoirie de son défenseur, Me Pollak, Ravarro, reconnu coupable, a été condamné à 2 ans de prison et 200 francs d'amende.

Importation de blés durs à Marseille. — La Chambre de Commerce de Marseille nous prie d'insérer la communication suivante :

« M. Joseph Thierry, ancien ministre, sous-secrétaire d'Etat à l'Intendance, vient de faire savoir à notre Chambre de Commerce que le gouverneur général de l'Algérie avait décidé d'élever de 300.000 à 500.000 quintaux la quantité de blés durs à livrer à Marseille par l'Algérie. La Chambre, persuadée que l'intervention de notre éminent député est pour beaucoup dans cette décision, s'est empressée de l'en remercier et de faire part à la semoulerie et à nos fabriques de pâtes alimentaires de cette nouvelle si intéressante pour elles ».

La vente des papiers des archives. — L'administration préfectorale informe les négociants en papiers qu'elle fait procéder au triage des papiers inutiles provenant des archives départementales et dont la vente a été autorisée par décision ministérielle. Ces papiers (15.000 kilos environ), seront vendus dans le plus bref délai, à l'amiable et au plus offrant, tous frais à la charge du preneur. Pour tous renseignements, s'adresser à la Préfecture, bureau des archives, 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Sauvé de l'eau ! — L'autre nuit, vers minuit, un marin anglais, dont l'identité ne fut d'abord pas établie, tombait accidentellement dans le Port-Vieux. Le marinier Vallireq Rodolphe, 30 ans, du remorqueur *Planier*, se jeta au secours de l'infortuné, qu'il réussit à retirer sain et sauf. Après avoir reçu des soins, le marin anglais a pu regagner son bord.

Marchands de viande avariée. — On vient de procéder à l'arrestation de deux individus, Antoine Bouselli et Félix X... qui vendaient de la viande impropre à la consommation. Voici comment ils se livraient à ce coupable autant que dangereux trafic.

Félix X... est employé chez un fabricant d'engrais qui achète aux abattoirs municipaux de la viande refusée après l'examen des vétérinaires. En transportant la viande de l'abattoir à l'usine de son patron, Félix X... en détournait de certaines quantités qu'il remettait à Bouselli, lequel se chargeait de la vendre.

La police fut, on ne sait comment, mise au courant du commerce malhonnête des deux complices ; on les surveilla et, avant-hier soir, ils se virent écroués à la disposition du Parquet. L'enquête se poursuit activement.

Les agressions. — Vers 8 heures, avant-hier soir, rue Caisserie, le chauffeur Halla Salanto, 32 ans, du bord du vapeur anglais *Yolanda*, était assailli par quatre jeunes gens qui le rouèrent de coups et le dépouillèrent d'une somme de 5 francs. Les agresseurs, âgés de 17 à 18 ans, sont activement recherchés.

Le même soir, vers 11 heures, les sujets suisses Hirzel Henri, 41 ans, et Bolomez Albert, 21 ans, demeurant ensemble rue du Baignoir, 10, étaient soudain assaillis, rue Bernard-du-Bois, par trois individus parlant allemand. Les deux Suisses se défendirent en appelant au secours. Mais ils furent tous deux assez sérieusement blessés à coups de poing et de pied. Cependant leurs agresseurs ne purent les dépouiller de leur avoir. A leur avis, l'un des bandits était armé d'un couteau, dont il n'eut pas le temps de se servir, car des agents arrivaient, qui virent fuir les agresseurs du côté du cimetière Saint-Charles. La Sûreté les recherche activement.

Meurtrier arrêté. — Nous avons relaté, le 10 juin, la sauvage agression dont le journalier Amouch ben Arab, demeurant rue des Chapeliers, 1, avait été victime, la veille au soir, vers 11 heures, près de son domicile. D'un coin obscur, un individu avait surgi soudain, l'avait frappé de multiples coups de couteau, puis s'était enfui rapidement. Le meurtrier, un autre Algérien, Amadouch Mohamed ben Ariski, 33 ans, demeurant en garni rue des Chapeliers, a été retrouvé avant-hier soir et arrêté. Il a été écroué malgré ses dénégations.

Petite chronique :

Nous avons signalé hier l'incendie qui a détruit l'échoppe de cordonnier située rue Abbé-de-l'Epée, 77. Indiquons que cette échoppe, louée à M. Bonnefoy, appartenait à M. Sauveur Ruggiéri.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Citation.* — Le clairon Francescato Antonin, du 173e régiment d'infanterie, a été cité, dans les termes ci-après, à l'ordre de la division : « Agent de liaison, a assuré la liaison avec la première ligne pendant un violent bombardement. Lors de l'attaque, a fait vaillamment son devoir, encourageant ses camarades par ses joyeux propos. A été blessé et a refusé de se faire panser pour assurer son service ».

Accueil Français. — La vente des plaquettes artistiques de G. Redon, faite dans les écoles publiques de garçons et de filles du canton d'Aubagne, au profit de l'Œuvre patriotique l' « Accueil Français », a produit les résultats suivants : Aubagne-Ville, 61 fr. 75; Camp-Major, 22 fr. 50; Royers-sans-Eau, 5 fr.; Gémenos, 20 fr. 25; Cuges, 19 fr.; La Penne, 12 fr. 25. Total : 140 fr. 75. On peut encore se procurer ces plaquettes au prix de 0 fr. 15, en s'adressant à l'école de garçons.

CUGES. — *Succès scolaire.* — Le jeune Marcel Bonifay, élève de notre école publique, a subi avec succès les épreuves du certificat d'études primaires. Nous lui adressons nos félicitations.

Comité d'action agricole. — Dans sa dernière séance, ce Comité s'est occupé de la main-d'œuvre agricole. Il prie, à cet effet, tous les propriétaires désireux d'avoir recours aux ouvriers agricoles militaires, de se faire inscrire au plus tôt, à la Mairie.

AIX. — *La Journée Serbe.* — Le Comité organisateur de la « Journée Serbe » s'est réuni lundi soir, à la sous-préfecture, sous la présidence de M. Zevort, sous-préfet. Toutes les mesures ont été prises pour assurer à cette « Journée » le plus complet succès. Dans le but de rehausser l'éclat de cette manifestation charitable, il a été décidé que les jeunes gens de la colonie serbe chanteraient divers hymnes patriotiques au kiosque des Marronniers, dimanche, de 4 à 5 heures.

Le Midi au Feu

CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

M. Cauvin Jules, caporal au 163e régiment d'infanterie, est cité à l'ordre du régiment :

« Le 9 avril 1916 a entraîné crânement ses hommes à une contre-attaque sur une position où l'ennemi venait de prendre pied ».

Notre concitoyen est le mari d'une de nos institutrices publiques et le gendre de Mme Bernard, déléguée au Conseil départemental de l'Instruction publique.

M. Goirand Henri, soldat de 1re classe au 141e d'infanterie, est cité à l'ordre de la brigade :

« Brillant homme de liaison, extrêmement énergique. S'est signalé dans les derniers combats en s'offrant comme volontaire pour la transmission des ordres sous un violent bombardement. A déjà été cité ».

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie nous avons à citer aujourd'hui les noms ,

De M. Félix Abric, sergent-fourrier au 112e d'infanterie, tué à l'ennemi le 21 mai 1916 à l'âge de 33 ans ;

De M. Raphaël Borel, sous-lieutenant au 173e d'infanterie, tué à l'ennemi à l'âge de 23 ans ;

De M. Emmanuel Larroux, sous-lieutenant au 306e d'infanterie, tué à l'ennemi le 31 mai 1916 ;

De M. Gabriel Boery, caporal au 52e d'infanterie, tué à l'ennemi le 1er mai 1916 à l'âge de 22 ans ;

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Importante remise de décorations

Une importante remise de décorations a eu lieu, hier après-midi, à 2 heures, dans la cour de la caserne d'Aurelles.

M. le chef de bataillon Lefort, commandant le dépôt du 22e colonial, a procédé avec le cérémonial d'usage, à la remise des décorations suivantes :

Croix de la Légion d'honneur : MM. Lauze Raymond, capitaine au 163e de ligne; Boy-Monimin, capitaine au 415e de ligne, et Pierre Eugène, lieutenant d'infanterie coloniale.

Médaille militaire et Croix de guerre : à MM. Ceccaldi François, adjudant d'infanterie coloniale; Cotti Léonard, sergent au 24e bataillon de chasseurs à pied; Martin Charles, maréchal des logis au 4e chasseurs d'Afrique; Aubert Charles, caporal, au 23e bataillon de chasseurs à pied; Richier Louis, chasseur au 24e bataillon de chasseurs à pied; Guichard François, chasseur au 63e bataillon de chasseurs à pied; Bignon Léon, soldat au 37e régiment d'infanterie; Gayon Fernand, soldat au 66e régiment d'infanterie; Bolot Henri, soldat au 1er régiment d'infanterie coloniale; Rigaud Léon, soldat au 4e d'infanterie coloniale; Martelly Sébastien, soldat au 5e d'infanterie coloniale; Pauly Désiré, soldat au 22e d'infanterie coloniale; Paëta Pierre, douanier à la 2e compagnie des douaniers; Tcharchinly Platon, soldat au 1er régiment étranger.

Médaille militaire : à M. Tomi Antoine, sergent au 117e régiment d'infanterie.

Croix de guerre : à MM. Leydet, sergent au 22e colonial; Basset, sergent au 275e d'infanterie; Saves, caporal au 22e colonial; Coudert, chasseur au 12e bataillon de chasseurs à pied, et Hermanes, soldat au 43e d'infanterie.

M. le chef de bataillon Lefort a remis ensuite à notre concitoyen, M. Cassely, la Croix de guerre avec palme, attribuée à son fils, le capitaine Cassely, du 17e régiment d'infanterie, mort au champ d'honneur, et à M. Rey, la Croix de guerre attribuée également à son fils, le sergent Rey, du 27e bataillon de chasseurs à pied, mort pour la patrie.

Cette émouvante cérémonie a eu lieu devant un nombreux public, de parents et d'amis. On remarquait aussi la présence des élèves de l'Ecole Marseillaise de préparation militaire et de l'Escadron Marseillais, avec leurs insignes, qui avaient tenu à assister à la décoration de leur camarade Léonard Cotti.

Après les honneurs rendus par un détachement et toute la batterie du 22e colonial, chacun s'est empressé de féliciter chaleureusement les nouveaux titulaires.

La Journée serbe

Voici le relevé de la seconde liste de souscription :

Chambre de Commerce des Bouches-du-Rhône, 10.000 fr.; M. Adolphe Puget, 500 fr.; Société Générale des Transports Maritimes à Vapeur, 2.000 fr.; Ecole de Menpenti, 1re classe, 10 fr.; MM. Etienne G. Zafiropoulo, 200 fr.; Docteur G. Rodocanachi, 100 fr.; M. J.-N. Dellaporta, 50 fr.; M. John Fahiri, 150 fr.; M. J.-N. Metaxa, 300 fr.; Raffineries Saint-Louis, 10.000 fr.; M. Paul Desbief, 1.000 fr.; Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 2.000 fr.; Mme et M. Bohn, 500 fr.; Mme et M. E. Mathon, 100 fr.; M. J.-D. Choremi, 100 fr.; MM. Dufay et Gigandet, 250 fr.; MM. Ralli, 500 fr.; V. R., 10 fr.; F. R., 10 fr.; N. F., 5 fr.; Savonnerie de la Boucle, 100 fr.; A. V. Coutostavlos, 100 fr. Total de la seconde liste, 27.985 fr. Total de la liste précédente, 11. 165 fr. 50. Total général, 39.150 fr. 50.

Devant l'affluence des demandes, la liste des vendeuses sera irrévocablement close ce soir, à 7 heures. Les dames et demoiselles qui veulent se faire inscrire sont avisées que, passé ce dernier délai, le Comité ne pourra accepter aucune nouvelle inscription.

Concert aux blessés

L'orchestre Roncayolo, donnait, dimanche. sous l'habile direction de son jeune chef Ange de Luca, un concert à l'hôpital du Levant. Nos braves soldats ont applaudi chaudement au véritable succès de Mlle Gay, qui a chanté avec talent, accompagnée au piano par Mlle Marie Padovani, *Les Dragons de Villars* et une chanson inédite *Joyeux Retour*, du compositeur J.-L. Roncayolo. M. Jacqueville, a été longuement acclamé. Mlle Bourdelet a charmé dans deux fines chansonnettes. Mlle Lambroschini, a dit avec sentiment une jolie poésie de Jean Richepin : *Du mouron pour les petits oiseaux*, et une artiste d'avenir, Mlle Terrarossa, élève de Paul Mounet, de la Comédie Française, a vivement ému l'auditoire. Le fin comique Jo-Darcel a déridé nos héros et les a emballés par ses chants et monologues. Mlle Mady Léger, très amusante, a été bissée ; enfin, Mlle Darmand, s'est surpassée. Sa dernière création *Les Semm's à la Casern'*, dont elle a voulu donner la « primeur » à nos soldats, a obtenu un vrai succès. *La Marseillaise*, interprétée avec âme par cette artiste a clôturé magnifiquement la matinée musicale dont nos glorieux blessés conserveront le meilleur souvenir.

UN ENFANT NOYE DANS UN LAVOIR

Vers 11 heures, hier soir, M. Arnaud, commissaire de police, de service à la permanence, était avisé qu'un enfant s'était noyé dans un bassin, traverse du Colonel, 1 *a*. Le maistrat se rendit sur les lieux.

A cette adresse habite la famille Félici, qui possède là une maisonnette avec une petite campagne. Vers 7 heures, Mme Félici, allait arroser un pré, laissant son jeune enfant, Henri, âgé de 20 mois, à la garde de son aîné, âgé de 6 ans. Quand elle revint un quart d'heure après, le petit Henri avait disparu. Elle retrouva son cadavre dans le bassin du lavoir.

M. Arnaud, et le docteur Monteux, procédèrent aux constations légales, puis le petit corps fut laissé au domicile de la famille éplorée. — E. L.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 20 Juin.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Aucun événement important à signaler sur l'ensemble du front en dehors d'une lutte d'artillerie assez vive dans la région au sud du fort de Vaux.

Londres, 20 Juin.

Lord Hardinge de Penshurst a assumé aujourd'hui la charge de sous-secrétaire d'Etat permanent des Affaires Etrangères en remplacement de sir Arthur Nicolson.

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 20 Juin.

Le gouvernement belge fait le communiqué officiel suivant :

Lutte d'artillerie et à coups de bombes dans la région de Steenstraete.
Calme sur le reste du front.

La Bataille de Verdun

Les opérations d'hier

Les Allemands s'acharnent sans succès contre la cote 321

Paris, 20 Juin.

Les Allemands s'acharnent contre la cote 321, sur le rebord du plateau de Douaumont.

Dans la nuit du 18 au 19, ils avaient déjà porté leurs efforts dans ce secteur. La nuit suivante, ils ont renouvelé leurs attaques à trois reprises successives contre la même position. Elles n'ont pas eu meilleur succès.

L'infanterie ennemie s'est fait décimer dans des assauts stériles. Nos tirs de barrage conjugués à nos feux de mitrailleuses, l'ont rejeté sur ses positions de départ.

L'emploi de la classe 1917 montre l'usure allemande

Paris, 20 Juin.

Les interrogatoires des prisonniers faits devant Verdun, et qui provenaient des nombreux renforts envoyés par les dépôts aux corps engagés, ont permis d'obtenir des renseignements très précis sur les dépôts, leurs ressources au début de la bataille de Verdun et leur organisation actuelle.

Au mois de février les dépôts de l'intérieur, active et réserve, comprenaient pour la moitié environ de l'effectif des hommes de la classe 1916, pour l'autre moitié des blessés guéris et des récupérés. Vers cette époque, les jeunes gens de la classe 1917 arrivaient également dans les dépôts de ces recrues.

En dehors de ces dépôts de l'intérieur, le commandement allemand avait organisé immédiatement, en arrière du front, de manière à réparer les pertes dans le délai le plus bref, des dépôts de régiment, de brigade ou de division, qui pour les unités engagées devant Verdun, comprenaient également des hommes de la classe 1916 et des blessés guéris.

Pour réparer les pertes et alimenter les corps combattants, voici comment le commandement allemand procéda. Il utilisa d'abord les blessés guéris, puis il lui fallut recourir aux hommes de la classe 1916. Cette classe, d'après les instructions données, devait être engagée avec ménagement, mais bientôt on supprima toutes restrictions. Enfin, il fut nécessaire de faire appel aux dépôts de l'intérieur, et les envois de renforts devinrent si considérables, que quelques-uns de ces dépôts furent entièrement vidés.

C'est alors (au commencement du mois de juin) qu'on constata sur le front la présence d'éléments de la classe 1917. Les prisonniers de cette catégorie qui ont été faits proviennent notamment des régions du Ier corps, Prusse Orientale, et du IVe corps, Elbe moyenne.

Il résulte des déclarations de l'un de ces prisonniers qui, incorporé le 1er mars, fut envoyé sur le front le 31 mai, soit après trois mois d'instruction. La compagnie dont il faisait partie au dépôt était composée moitié de recrues de la classe 1917, moitié d'ouvriers retirés des usines de fabrication de matériel de guerre. Cet homme révéla, en outre, que ces ouvriers retirés des usines, avaient été remplacés, au mépris des règles du droit international, par des prisonniers.

Il est permis de voir un indice très caractéristique de l'usure allemande dans cette utilisation anticipée et prématurée de la classe 1917, du moins en ce qui concerne les régions sus-mentionnées.

Le Comité permanent d'Action économique

Paris, 20 Juin.

Le mardi 20 juin a été tenue, à Paris, dans une annexe du ministère des Affaires Etrangères, la première réunion du Comité permanent d'action économique entre les Alliés. M. Denys Cochin, ministre d'Etat, premier délégué du gouvernement français, a souhaité la bienvenue aux délégués des gouvernements alliés.

On sait que la création de ce Comité permanent avait été prévue par la Conférence des Alliés le 28 mars dernier. Il a pour mission de coordonner les méthodes à employer dans les diverses questions de contrebande et de restriction du commerce ennemi pendant la guerre. Il facilitera la mise en pratique des mesures préconisées par les diverses Conférences des Alliés et fera bénéficier l'action commune des expériences de chacun.

Le Comité a désigné M. d'Anglade, ministre plénipotentiaire, pour diriger le secrétariat général de cet organe international.

Les Offices départementaux de Placement

Paris, 20 Juin.

Le ministre du Travail s'est efforcé de compléter le réseau des Offices départementaux de placement, qui avaient été créés dans un certain nombre de départements sous l'impulsion des Commissions mixtes de patrons et d'ouvriers instituées par son prédécesseur, M. Bienvenu-Martin. Ces Offices ont pour but, non seulement de placer les chômeurs, mais aussi et surtout de faciliter le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire aux exploitations agricoles, industrielles et commerciales. Le Parlement a encouragé la création de ces institutions en leur étendant, à partir de 1916, le bénéfice des subventions de l'Etat, réservées jusqu'ici aux bureaux municipaux.

Déjà un certain nombre d'offices départementaux sont en plein fonctionnement. Plusieurs ont constitué leur Commission administrative comprenant en nombre égal des représentants patronaux et ouvriers, appartenant aux principales professions du département.

L'OFFENSIVE RUSSE

La Prise de Czernovitz

L'armée autrichienne acculée à la frontière roumaine

Pétrograde, 20 Juin.

Les Russes talonnant l'armée du général Pflanzer, ont réussi à la couper en deux tronçons sans la moindre liaison entre eux, l'un le long de la frontière roumaine, l'autre vers les Karpathes.

Après la prise de Czernovitz, les Russes ont progressé le même jour de 30 verstes au delà de la ville.

On signale que des renforts ennemis viennent très nombreux de tous les fronts austro-allemand, italien, français, balkanique, dans la direction de Baranowitchi.

Communiqué officiel russe

Pétrograde, 20 Juin.

Le grand état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

Georges V, roi d'Angleterre a été le premier qui, apprenant les victoires de nos armes en Volhynie et en Galicie, a adressé par télégraphe ses félicitations amicales à l'empereur, en termes exceptionnellement chaleureux et cordiaux.

FRONT OCCIDENTAL. — Dans plusieurs secteurs du front des armées du général Broussiloff, l'ennemi poursuit ses contre-attaques furieuses. D'après des renseignements complémentaires concernant les combats dans la région au nord du village de Gadomitchi, sur le Styr, à l'ouest du village de Kolki, nos troupes y ont fait, le 17 juin, 96 officiers et 3.137 soldats prisonniers, et elles ont enlevé 17 mitrailleuses.

Nous avons repoussé par notre feu une offensive de l'ennemi qui était appuyée par des éléments allemands, amenés près du village de Vorontchine, au nord-est de Kisseline, à sept verstes au nord de la grande route de Loutzk à Vladimir-Wolhynsky.

Selon des renseignements de la dernière heure, nos troupes ayant exécuté une contre-attaque dans la région du village de Rogowitchi, au sud-est du village de Lokatchi, ont repoussé l'ennemi et ont fait prisonniers 16 officiers et 1.200 soldats avec 8 mitrailleuses.

On signale, dans cette action décisive, des manœuvres très hardies d'un de nos bataillons de tirailleurs qui a pris l'ennemi non seulement de flanc, mais l'a attaqué aussi le long de son front. Ce bataillon qui fait partie d'un des régiments de tirailleurs les plus glorieux, a mis non seulement l'adversaire en fuite, mais lui a reconquis les trois canons de la vaillante batterie dont la perte avait été annoncée dans le communiqué d'hier. En outre le bataillon a fait 300 prisonniers et enlevé deux mitrailleuses.

Dans la région de la gare de Okhotnikow à l'est de Sarny, nous avons pris un aéroplane allemand avec son pilote et un observateur, qui ont dû atterrir.

Dans la région de Gayvoronki et de Visniouvitchiki, au nord de Bouchacho, sur Strypa, l'ennemi a résisté avec acharnement. L'extrême aile gauche ennemie se replie en désordre, poursuivie énergiquement par nos troupes. Nous avons occupé les villages de Zadova, d'Orojynetz et de Glyboka, sur la ligne de la rivière Séret.

Sur le front de la Dvina, nous bombardons avec intensité en plusieurs endroits les positions ennemies.

Dans la nuit du 19 juin, dans la région au nord de Spiagle, à l'est du lac de Vischnewskoie, des files ennemies ont tenté d'approcher de nos tranchées et ont été repoussées par notre feu de mousqueterie.

Un rapport complémentaire signale l'action hors ligne de l'artillerie à cheval dans le combat du 10 juin. Quant l'ennemi eut été rejeté des positions ordinaires, près du bourg Okna, au sud-est de Zalestchiki, la retraite précipitée commença, dans la direction générale du bourg de Zastavna. Notre infanterie, encouragée par les succès et sans reprendre haleine, poursuivit les Autrichiens, les empêchant de s'accrocher à des positions intermédiaires, préalablement préparées.

Dans ces conditions un de nos régiments s'avançait vers Zastovna, ayant, à la hauteur de ses lignes, une batterie à cheval d'une division d'artillerie. Le commandant de cette division, voyant les groupes désordonnés de l'infanterie ennemie traverser en toute hâte Zastavna alors qu'une batterie ennemie se sauvait du bourg en suivant la chaussée, et s'étant convaincu que cette batterie échapperait inévitablement, résolut de se lancer à sa poursuite. Sans perdre un moment, 60 cavaliers, ayant à leur tête les officiers commandant la batterie et le colonel Schirinkine, firent irruption dans le bourg Zastavna, où le colonel lança 40 cavaliers à la poursuite de l'infanterie ennemie en fuite et le capitaine Nassonoff avec d'autres hommes donna la chasse à la batterie qui décampait. Le premier groupe de cavaliers ayant sabré un certain nombre de fuyards, fit prisonniers 150 fantassins, alors que l'autre groupe, du capitaine Nassonoff poursuivant la batterie dont les artilleurs se défendaient, tout en fuyant à coups de revolvers et de carabines. Ce ne fut qu'après la mort du commandant de la batterie ennemie qui tomba avec le cou coupé, et lorsque les chevaux et les servants du canon de tête furent abattus, que la batterie stoppa et se rendit.

Dans cette attaque le capitaine Nassonoff fit prisonniers deux officiers et 79 artilleurs, prit 30 chevaux avec les attelages, quatre canons et un caisson de munitions.

L'infanterie ennemie, voyant sa batterie perdue, ouvrit un feu désordonné, malgré lequel la batterie conquise fut emmenée. Dans cette action nous avons perdu un maréchal des logis, deux artilleurs tués, et quelques chevaux abattus.

FRONT DU CAUCASE. — Dans la direction de Bagdad dans la région de Serpoul, nous avons repoussé l'offensive de la cavalerie et de l'infanterie ennemies avec des grosses pertes pour elles.

Un Emissaire du gouvernement turc à Lausanne

Lausanne, 20 Juin.

L'ancien leader du comité Union et Progrès Ahmed Riza bey, actuellement sénateur, est depuis quarante-huit heures à Lausanne.

On ignore les motifs de sa présence dans cette région où se trouve le véritable siège de l'opposition ottomane.

On sait que Ahmed Riza bey protesta énergiquement en séance du Sénat, contre les atrocités commises par les Turcs en Arménie. Le gouvernement ottoman qui est dans une situation très critique a vraisemblablement pensé qu'il ne saurait envoyer en Suisse un meilleur émissaire pour tenter un rapprochement entre les partis.

La colonie arménienne, jugeant sincères les protestations qu'Ahmed Riza fit entendre au Sénat, a organisé un grand banquet en son honneur.

L'Italie en Guerre

Communiqué officiel italien

Rome, 20 Juin.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Dans la journée du 18 juin, nous avons repoussé de petites attaques ennemies à la tête de la vallée de Genova, à Sarca, en amont de Daone, sur le Chiese, dans la direction du mont Giove et dans la vallée de Posina.

Sur le plateau de Sette-Communi, un vif combat a continué le long de la ligne du front au nord-est et au nord d'Asiago. De violents orages ont accru les difficultés de notre marche en avant.

Nous avons repoussé les habituelles et persistantes contre-attaques par lesquelles les Autrichiens essaient de contenir nos progrès. A l'aile droite, les alpins ont pris à l'ennemi deux cents nouveaux prisonniers.

Dans le Haut-Boite, dans la nuit du 18 au 19 juin, l'adversaire a attaqué à diverses reprises les positions récemment conquises par nous. Il a été repoussé avec des pertes sensibles.

Nos canons lourds ont bombardé la gare de Toblach et la route de Landro (vallée de Rienz).

En Carnie, et sur l'Isonzo, on signale quelques actions d'artillerie.

Signé : CADORNA.

Un avion ennemi lance des bombes sur Padoue

Rome, 20 Juin.

Ce matin, un avion ennemi a volé à une très grande hauteur au-dessus de Padoue et a lancé deux bombes, dont une a causé des dégâts peu importants et a blessé légèrement cinq ouvriers. L'autre bombe a blessé un soldat, sans gravité également. La population est restée calme.

D'autres avions ennemis ont fait aussi un raid sur Vicence, mais sans lancer de bombes.

La Guerre en Orient

Les Opérations en Egypte

Brillant raid des aviateurs anglais

Londres, 20 Juin.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué suivant sur les opérations en Egypte :

Nous avons repéré, le 13 juin, à cent milles de notre aérodrome le plus proche et à cinq milles au sud d'El-Arich, un grand aérodrome ennemi, comportant dix grands hangars. Nous avons organisé aussitôt un raid de onze aéroplanes, qui a eu lieu le 19 juin.

En arrivant, notre premier aéroplane aperçut sur le sol un aéroplane ennemi sur le point de prendre son vol. Pilote et observateur se trouvaient à leurs places, ayant auprès d'eux plusieurs mécaniciens.

Notre aéroplane descendit jusqu'à la distance de cent pieds de l'ennemi et détruisit cet aéroplane, tuant le pilote, l'observateur et les mécaniciens. Un autre aéroplane ennemi fut également détruit.

Deux des dix hangars furent incendiés et détruits, quatre autres furent atteints par plusieurs bombes. Ces hangars devaient enfermer des aéroplanes. Il y eut donc, au total, au moins cinq aéroplanes, peut-être davantage, détruits.

Nos aéroplanes qui étaient à 600 pieds d'altitude et exposés au feu violent de mitrailleuses et de canons antiaériens, continuèrent, néanmoins, leurs attaques jusqu'à épuisement de leur stock de 76 bombes.

En outre, nos aviateurs attaquèrent les troupes et les campements ennemis à coups de bombes et de décharges de mitrailleuses.

Au cours de ces opérations, nous avons perdu trois aéroplanes, dont un a été contraint d'atterrir à deux milles environ au nord de l'aérodrome et fut incendié par le pilote, qui se sentait perdu ; le second tomba à la mer et le pilote fut sauvé par une chaloupe-automobile ; le troisième fut contraint d'atterrir à huit milles environ à l'ouest d'El-Arich. Un autre de nos aviateurs ayant aperçu son pilote en train d'essayer de réparer l'appareil, descendit, le recueillit et reprit son vol vers El-Kantara, couvrant 90 milles avec la charge de trois personnes à bord et exécutant ainsi un exploit d'une extrême bravoure.

L'attitude de la Grèce

Dans l'attente

Athènes, 20 Juin.

Une autre journée s'est écoulée sans amener aucun changement dans la situation. Les ministres opposent un démenti catégorique aux rumeurs persistantes de crise de Cabinet.

La note contenant les demandes de l'Entente a été revisée depuis les démonstrations qui se sont produites dans la rue et reçoit maintenant les corrections finales. En dehors de la demande déjà connue de démobilisation générale, on ignore quelles sont les autres demandes de la note. En attendant, les mesures prises par les Alliés sont toujours appliquées.

La population d'Athènes, quoique anxieuse, attend passivement les développements de la situation, se reposant sur la bienveillance dont les puissances protectrices ont toujours fait preuve vis-à-vis de la Grèce.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

Les familles Princivalle et Galletti remercient les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de Mme veuve **Clotilde PRINCIVALLE**, leur mère, belle-mère, grand'mère regrettée et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera dite en l'église des Prêcheurs (Saint-Cannat), demain jeudi, à 11 heures.

M. et Mme Etienne Fauché, née Puget ; Mmes Marie-Louise et Adèle Fauché ; M. et Mme F. Monin, née Fauché ; M. et Mme Louis Fauché et leurs enfants ; M. Paul Puget ; Mme veuve Garandy, née Puget ; Mme veuve Dauphin, née Puget ; M. et Mme E. Dauphin et leurs enfants ; Mme Blanche Dauphin ; M. et Mme Domnin Gelly et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Auguste FAUCHE
Capitaine au 55e régiment d'infanterie de ligne
4e compagnie

tué glorieusement à l'ennemi le 31 mai 1916, dans la 23e année de son âge, leur fils, frère, beau-frère, neveu et cousin.

L'inhumation provisoire a eu lieu dans le cimetière d'Esne (Meuse).

Une messe pour le repos de son âme a été dite dans la plus stricte intimité des membres de la famille en l'église Saint-Giniez à Marseille, en l'église paroissiale à Cassis.

"Hasard?... Guigne?... ou... ma faute!"

« Nous sommes à l'égard de la vie, comme les touristes dans ces guinguettes où l'on apporte soi-même à manger. Tout ce qui fait nos délices et nos désespoirs, nous le portons en nous-mêmes, nous le tirons de nous-mêmes ». Ces paroles d'un grand philosophe me revenaient en mémoire à propos d'une discussion. Je soutenais que pour la majorité l'état de santé était tel qu'on se le fait. Avec apparence de justesse, mon contradicteur s'écriait : « Quelle plaisanterie, la santé, c'est la loterie. Voyez cet homme qui a toutes les apparences de la bonne santé, il est monté dans un tramway où traînait la grippe, il l'a ramassée. Cet autre, qui a bu ici ou là un verre d'eau où il y avait des bacilles de typhoïde, ce soir grelotte de fièvre. Cet autre, enfin, est devenu tuberculeux dans les mêmes conditions ».

N'allez pas croire que, si la maladie s'appesantit sur vous, c'est le fait du hasard et de la guigne. Non, en règle générale, vous payez ainsi vos fautes contre l'hygiène et votre insouciance, votre négligence vis-à-vis de vous-même. Il n'est que trop certain que la maladie tape sur les faibles, sur ceux qui sont en état de réceptivité morbide, sur ceux qui ont bénévolement ouvert la porte au mal. Voilà la vérité.

Il est des jours où vous n'êtes pas malade, où vous seriez bien en peine de dire que vous souffrez de ceci ou de cela, mais où vous sentez parfaitement que ça ne va pas, que vous n'êtes pas dans votre assiette. Vous êtes sans appétit, fatigué au moindre effort, votre esprit est paresseux, vous mangez du bout des lèvres, vous avez mal dormi et vous êtes plus fatigué que la veille en vous couchant. Attention, les jours où vous vous sentez dans cet état, sont de mauvais jours. Vienne à passer le mauvais microbe, il s'installera chez vous comme chez lui parce qu'il y pourra faire des ravages et que rien n'est préparé pour l'en empêcher. Et ce sera votre faute !

Des médicaments régénérateurs ont été créés pour combattre cet état de langueur où l'organisme manque du ressort nécessaire pour se défendre. Vous connaissez certainement de nom un des plus répandus, les Pilules Pink. Deux ou trois Pilules Pink par jour suffisent pour combattre la faiblesse, activer le fonctionnement de tous les organes, régénérer et réchauffer le sang. A l'abattement succède bien vite une grande sensation de bien-être, de force, de résistance. Dès lors les microbes n'ont plus rien à faire.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les six boîtes, franco.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

VARIETES-CASINO. — A 9 heures, avant-dernière soirée, avec *La Présidente*, le grand succès de fou rire, admirablement interprété par une troupe d'élite. Vendredi soir, première de *Coralie et Cie*.

Location ouverte. Téléphone : 9-65.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Le programme actuel obtient un énorme succès, avec Géo Aldy, la grande chanteuse vedette ; Dréan, le désopilant fantaisiste ; Arna Lina, chanteuse française ; Mo Ni Ka, trio ; Corn et Mady ; les Draffier, Lanza, Laure Hetty, Emma Dhersy et Eylie Delsonn. Sur l'écran : *Dans le Tourbillon*, grand drame en 3 parties. Matinée et soirée tous les jours.

ALCAZAR-CINEMA. — Fortuné cadet, dans ses chansonnettes drôles, dont il est l'auteur. Partie de cinéma.

CASINO DE LA PLAGE. — Demain, à 8 h. 30, et jours suivants, galas de music-hall, avec Lanretta et une merveilleuse troupe de concert. Service spécial de tramways du cours Saint-Louis, à 9 h. 10 et 9 h. 20, et retour assuré.

PLUS DE PIEDS BLESSÉS
Ni par la marche, ni par la transpiration.
Jamais d'Humidité,
Plus d'Ampoules parles
CHAUSSETTES
en toile graissée et antiseptisée
S.W.
INDISPENSABLES A NOS
POILUS
0.85 cent. la paire 0.95 f^c.
En Vente Grands Magasins, Pharmacies, etc. et chez S. Wolf, fabricant, Remiremont (Vosges).

Servez-vous et munissez vos Poilus de la
LETTRE-ENVELOPPE SARRAIL
50, Franco 1 fr. 10
MARTIN, 56, rue Sébastopol, Marseille.

ELDORADO-CINEMA. — Aujourd'hui, deux films sensationnels : *L'Alcoïsme*, drame émouvant, et *La Pépite d'Or*, cinémadrame. Entrée : 0 fr. 20.

ARTISTIC-CINEMA. — Au nouveau programme : *La date fixée, ou le mariage d'Yvonne ; Son groom*, etc., etc.

Pour les Orphelins de la guerre

On nous communique :

Les syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Marseille et à celles du département des Bouches-du-Rhône, sont informés que la Confédération générale du Travail (C. G. T.), a la possibilité de faire bénéficier les syndicats ouvriers des sommes réparties par le « Comité des Orphelins de la Guerre. »

Ces subventions : 10 francs par mois et par enfant, sont remises mensuellement à la personne qui a la charge de ou des enfants de moins de 16 ans. Elles sont versées jusqu'à épuisement des fonds en caisse et, au moins, jusqu'à fin automne 1916.

Pour bénéficier de ces avantages, il est indispensable de constituer un dossier de la façon suivante : 1° un bulletin de naissance de chaque enfant ; 2° une copie de l'avis de décès du père ; 3° un certificat de vie de chaque enfant. Ces trois pièces devront être revêtues du sceau de la mairie de la localité de résidence.

A ce dossier il y aura lieu de joindre une demande signée de la personne qui a charge de ou des enfants et ainsi libellée :

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire participer au bénéfice des fonds de la « Journée des Orphelins de la Mer », le (ou les) enfants ci-dessous indiqués :

(Nom, prénoms et domicile), qui sont à ma charge. Ci-joint les pièces demandées pour chaque enfant. »

Recevez, Monsieur le Secrétaire, mes salutations.

(Signature bien lisible et adresse exacte de la mère ou de la personne qui a la charge des enfants).

Envoyer le tout au camarade B. Ollivier, secrétaire de la Bourse du Travail, rue de l'Académie, Marseille.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser également au camarade B. Ollivier.

COURRIER MARITIME

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées dans les ports de Marseille a été, hier, de 16 navires, dont 15 vapeurs et 1 voilier. Signalons :

A l'arrivée : Le vapeur *Biskra*, Compagnie Transatlantique, venant d'Aiger, avec 347 passagers et 335 tonnes vin, blé, huile, primeurs ; l'*Oued-Sebou*, Compagnie Paquet, de Saint-Louis-du-Rhône, avec 1.030 tonnes en transit ; le vapeur norvégien *Thora*, de Glascow, avec 976 tonnes, dont 676 tonnes parafine, papier, tuyaux, ferrailles, divers ; le vapeur français *Malgache*, de Rône, avec 648 tonnes divers, 1.170 moutons ; le vapeur anglais *Kunstford*, de Barry, avec 5.593 tonnes charbon ; le voilier grec *Propoutis*, de Cranidion, avec 500 tonnes caroubes ; la *Moselle* Compagnie Sicard, de Gênes, avec 130 tonnes divers.

OU IL EST DIT QUE LA CIRE RENDS AU TEINT SA BEAUTÉ ORIGINALE

On a pu lire de temps à autre des notes dans les journaux relatant les effets remarquables obtenus par l'usage régulier de la cire aseptine au lieu de crèmes absorbées par les pores. Une enquête démontre que la cire aseptine pure, qui peut être obtenue chez tous les bons pharmaciens, doit sa grande popularité au fait qu'elle a la propriété de détacher et de dissoudre les tissus morts qui cachent ou étouffent le véritable épiderme qui est au-dessous. Les rides, les lignes accusées, les teints épais et blafards, ainsi que presque tous les défauts du visage sont dus à l'accumulation de ce tissu mort, qui ne peut être enlevé qu'en frottant avec le bout des doigts chaque soir un dissolvant approprié, tel que la cire aseptine, laquelle rajeunit fréquemment de 10 à 15 ans en une semaine. Les dames qui suivent ce simple traitement à la cire sont invariablement étonnées du résultat.

MANUFACTURE D'ÉCHELLES en tous genres
COULISSES DE TOUTES HAUTEURS
LA PHOCÉENNE
23-25, RUE DE LA PALUD.
TÉLÉPHONE 11-43

Les docteurs conseillent : pour vos bains, vos douches, massages, bains de vapeur, etc., de choisir Le Hammam, allées de Meilhan, 14.

Gd HOTEL DU GLOBE
Rue Colbert (face Postes) - MARSEILLE
Confort Moderne - Chambres Touring-Club
Electricité - Ascenseur - Tél. 17.63

L'AIR PUR DANS LES PINS !
On morcelle une partie DE LA COLLINE GRANDVAL (propriété Pessailhan), située derrière l'Eglise de Mazargues, au milieu des pins, l'air pur, panorama superbe sur la mer et la ville, terrain sec, à 10 minutes du tramway (terminus, à droite). Paiement : 200 fr. à la prise de possession du terrain, le solde 10 francs par mois. S'adresser cours Lieutaud, 118, au 1er étage.

L'ARGUS DE LA PRESSE, 37 rue Bergère, Paris
lit et dépouille 14.000 journaux par jour

Bulletin Financier

Paris, 20 juin. — La Bourse a témoigné aujourd'hui de dispositions très satisfaisantes et les échanges ont même été plus animés qu'au cours des journées précédentes. On s'en est surtout rendu compte au parquet à terme.

Nos Fonds nationaux conservent leur bonne tenue. Les Fonds russes sont, une fois de plus, demandés et les Valeurs espagnoles maintiennent leur reprise d'hier. De son côté, la Banque de France est toujours demandée et les actions de chemins français sont, dans l'ensemble, satisfaisantes. On a recherché aussi la Dynamite centrale. Suez sans changement, et Rio-Tinto hésitant. Sur le Marché en Banque, le compartiment cuprifère est, lui aussi, un peu discuté. Il n'en est pas de même des Valeurs industrielles russes, qui maintiennent leurs bonnes dispositions. Valeurs de caoutchouc, fermes. Mines d'or sud-africaines demandées.

CONSTIPATION
un GRAIN de VALS
au repas du soir
assure fonctionnement normal de l'intestin.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 20 juin. — Musso Charles, Saint-Henri. — Silvestri Hélène, rue Sénac, 51. — Genez Albert, rue Paul, 14. — Camoin Maurice, boulevard Gillibert, 3. — Carrara Marius, boulevard de Strasbourg, 49. — Bonnaud Charles, boulevard des Dames, 65. — Muzi François, rue des Honneurs, 7. — Sanchez Eulalie, Saint-André. — Renucci François, rue Clotilde, 49. — Jarousse Anna, rue de la Loubière, 57. — Laugier Ange, rue Samatan, 18. — Grossi Jean, boulevard de Strasbourg, 88. — Combarnous Marcelle, boulevard Notre-Dame, 85. — Manfredo Gabriel, rue des Lices, 43. — Serre Marcel, boulevard Didier, 3.

Total : 18 naissances, dont 3 illégitimes.

DECES du 20 juin. — Barthélemy François, 77 ans, rue Méry, 37. — Astier Antoine, 61 ans, rue Dragon, 1. — Allemand François, 49 ans, boulevard de l'Indépendance, 8. — Parker Jane, 89 ans, avenue Saint-Just, 59. — Luparini Marie, 18 ans, rue Sylvestre, 23. — Sardou Edmond, 13 mois, boulevard de la Major, 5. — Roques Jules, 84 ans, chemin des Chartreux, 215. — Fabryr Léontine, 81 ans, place de la Corderie, 2. — Martini Francesco, 11 ans, rue de la Villette, 8. — Pacchiotto Marius, 47 ans, rue Ferrari, 9. — Corbi Alphonsine, 22 mois, rue Junot, 5. — Serre Vincenzo, 77 ans, Cabot. — Pégard Marie, 67 ans, promenade de la Corniche, 401. — Maestracci Ignace, 50 ans, rue de la Mûre, 9. — Pope Suzanne, 7 ans, rue Chevalier-Paul, 1. — Traversa Caroline, 68 ans, rue Ledru-Rollin, 3. — Prat Adelaïde, 85 ans, boulevard Amayon, 61. — Baâ Andrée, 3 ans, rue du Jardin-des-Plantes, 83.

Total : 22 décès, dont 7 enfants, plus 1 mort-né.

Bourse de Marseille du 20 Juin

3 % au Porteur (coupures), 62 60. — 5 % Certificat provisoire (petites coupures), 88 90 ; (coupures de 100), 88 90 ; (coupures de 1.000), 88 75. — Espagne 4 % (coupures de 40 pesetas), 100 ; (coupures de 80 pesetas), 100 ; (coupures de 160 pesetas), 99 ; (coupures de 240 pesetas), 99 ; (coupures de 480 pesetas), 99 80. — Russie Consolidé 4 % (coupures de 20 fr. de rente), 74 ; (coupures de 200 fr. de rente), 72 ; 3 % or 1891-1894, 62 50 ; 5 % 1906, 88 50 ; 4 1/2 % 1909, 78 50. — Panama obligations et bons à lots, 103 50. — Rio-Tinto titres de 10, 1760. — Paris 1871 3 %, 330 ; 1875 4 %, 403 ; 1892 2 1/2 %, 273 ; 1898 2 %, 312 ; 1899 2 %, 300 ; 1904 2 1/2 % (cinquièmes), 71 ; 1910 3 %, 205 50 ; 1912 3 %, 234 50. — Communales 1879 3.60 %, 427. — Communales 1880 3 %, 460. — Foncières 1885 2.60 %, 346 ; (cinquièmes), 76. — Communales 1891 3 %, 307 ; 1892 2.60 %, 343. — Communales 1899 2.60 %, 340. — Communales 1906 3 %, 334. — Foncières 1909 3 %, 208 50. — Communales 1912 3 % lib., 201 50. — Foncières 1913 3 1/2 %, 402. — Est Algérien 3 %, 335. — Paris-Lyon-Méditerranée (fusion ancienne 3 %), 341 75. — Banque de l'Algérie, 2350. — Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts (act. lib.), 500. — Société Française d'Armement, 110 50. — Fraissinet et Cie, 524. — Compagnie de Navigation Mixte, 399. — Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, 700. — Grand Combe, 2220. — Raffineries de Sucre de la Méditerranée, 1225. — Société Nouvelle des Raffineries de Sucre de Saint-Louis, 1400. — Tramwaynck C. A. et Cie, 117. — Société Franco-Africaine Enfida, 850. — Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 1430. — Société des Chaux et Ciments Romain Boyer, 92. — Société Commerciale Française de l'Indo-Chine, 225. — Docks et Entrepôts de Marseille, 460. — Fournier L. Félix et Cie, 170. — Société du *Petit Marseillais* Samat et Cie, 360. — Société Anonyme des Raffineries de Soufre Réunies, 130. — Marseille 1897 3 %, 336. — Forges et Chantiers de la Méditerranée 5 %, 491. — Société du Gaz et de l'Electricité de Marseille 4 %, 404. — Electricité de Marseille 4 1/2 %, 433.

Inouï et Merveilleux
Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et devants incassables.
PRIX UNIQUE 52 fr.
A l'Inouï Tailleur MARSEILLE { Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37
AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS
MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

Bourse de Paris du 20 Juin

3 % Français comptant, 62 35 ; 3 1/2 % amortissable, 90 50 ; 5 % libéré, 88 80. — Obligation Ouest-Etat 4 %, 407. — Obligation Tunisienne 3 %, 1892, 349. — Dette Egyptienne unifiée 4 %, 87 50. — Dette Ottomane unifiée 4 %, 59. — Extérieur Espagnol 4 %, 99 40. — Russe 3 % 1891, 62 50 ; 5 % 1906, 88 25 ; 4 1/2 % 1909, 79 ; 4 1/2 % 1914 libéré, 90 25. — Banque de France, 5.000. — Compagnie Algérienne, 1150. — Crédit Foncier de France, 670. — Crédit Lyonnais, 1190. — Société Marseillaise, 498. — Banque de l'Union Parisienne, 615. — Banque Nationale du Mexique, 343. — Paris-Lyon-Méditerranée, 1050. — Nord, 1885. — Action Andalous, 381. — Action Nord d'Espagne, 452. — Action Saragosse, 454. — Docks et Entrepôts de Marseille, 465. — Métropolitain de Paris, 450. — Nord-Sud, 122. — Compagnie Générale Française de Tramways, 401. — Canal Maritime de Suez, 4470. — Vagons-lits ordinaires, 217. — Briansk, 368. — Rio-Tinto, 1745. — Ville de Paris 1865, 530 ; 1871, 379 ; 1875, 424 ; 1876, 436 ; 1892, 271 25 ; 1894-96, 274 50 ; 1898, 375 ; 1899, 305 25 ; 1904, 322 ; 1905, 320 ; 1910 3 %, 295 ; 1912, 233. — Méditerranée 3 % (fusion), 342 ; (fusion nouvelle), 338. — Midi, 349. — Lombardes anciennes, 190. — Nord d'Espagne 1re Série, 396. — Saragosse 1re Série, 365. — Communales 1879 comptant, 429 ; 1880, 457 ; 1891, 306 50 ; 1892, 343 ; 1899, 341 ; 1906, 380 ; 1912, 200. — Foncières 1879, 472 ; 1883, 341 ; 1885, 347 ; 1895, 350 ; 1903, 380 ; 1909, 209 ; 3 1/2 % 1913 lib., 395 ; 4 % 1913, 428. — Docks de Marseille, 362. — Messageries 3 1/2 %, 322. — Compagnie Transatlantique 3 %, 319. — Panama à lots, 105. — Tramways 4 %, 400.

Marché en Banque. — Argentin 6 %, 103. — Bakou, 1313. — Caoutchouc, 103. — Cape, 115. — Chartered, 20. — Chino, 320. — Crown, 82. — Debeers (ordinaire), 310. — Ferreira, 44 75. — Goldfields, 49 25. — Hartmann, 425. — Lena, 45. — Maltzoff, 504. — Modderfontein, 189. — Platine, 450. — Rand Mines, 101 50. — Robinson Gold, 31 50. — Spassky, 61. — Tharsis, 145. — Toula, 1073. — Utah, 486. — Dnieprovienne, 3000. — Donest, 1100. — Colombia, 1145. — Monaco, 2425 ; (cinquième), 482 ; (Obligation), 253. — Casino de Nice, 330. — Chèque sur Londres (cours extrêmes), 28 13 ; 28 18. — Recettes du Canal de Suez (du 19 juin), 250.000.

Tribune du Travail

La maison Dewachter demande des garçons pour le nettoyage et des femmes de ménage. Se présenter mercredi à 11 heures.

On demande de bonnes piqueuses de bottines pour l'article faflot lacet et bouton, travail assuré. S'adresser rue Sainte, 62, salle 33, au 1er.

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour faire les courses, Teinturerie Chapignac, 13, rue Sainte-Victoire.

On demande un jeune homme cuisinier et une cuisinière bien au courant pour restaurant. S'adresser rue Saint-Sébastien, 22, magasin menuisier.

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans, présenté par ses parents, 8, rue Poids-de-la-Farine, magasin.

On demande une femme de ménage tout le matin, 75, rue Breteuil, entresol. On ne recevra les offres de service que de 10 h. à 11 h. et de 3 h. à 4 h.

On demande des mécaniciennes pour travail chez soi, facile. S'adresser 9, rue de la Darse, au 3e, pressé.

On demande un jeune garçon au magasin de coquillages, rue Vacon, 35. S'y présenter de 10 h. à midi.

On demande apprenti typo bien dégrossi. Imprimerie Moderne, J. Frua, 20, rue d'Isoard.

On demande une corpiste pour l'atelier, 19, rue des Enfants-Abandonnés.

On demande une apprentie repasseuse, rue Sainte, 32, magasin, présentée par ses parents, payée de suite.

On demande une bonne ouvrière coiffeuse bien rétribuée, rue Thubaneau, 5.

On demande chez M. Tortora, 2, rue Louis-Astouin, un coupeur cordonnier, un couseur pour la machine à petits points.

On demande une demi-ouvrière repasseuse, rue Curiol, 15, magasin, très pressé.

On demande un bon ouvrier et un bon demi-ouvrier charcutiers, charcuterie Gay, 198, rue de Rome.

On demande des ouvrières paqueteuses à l'usine Scaramelli, pâtes alimentaires. Se présenter même si l'on n'est pas au courant.

On demande femme de ménage pour matinée, 54, rue de la République, 2e escalier A.

On demande un employé portier pour la vente. S'adresser bazar de la Ménagère, 18, rue de la République.

On demande des jeunes filles de 14 à 15 ans pour travail facile, chez Marius Féraud, 74, rue Longue-des-Capucins.

On demande des piqueuses de bottines, chez Marius Féraud, 74, rue Longue-des-Capucins.

On demande bon ouvrier cordonnier pour la réparation, bien payé, de suite. Sarno, bottier, 12, rue Haxo.

On demande un bon ouvrier coiffeur, 45 fr. par semaine assurés, 50, rue de la Darse.

On demande une bonne piqueuse de bottines (claqueuse) et une apprentie, Bulgarelli, rue de la Pyramide, 4, au 2e.

On demande des rabatteuses, travail bien rétribué, Maison Hubert de Vautier, boulevard de Strasbourg, 23.

On demande des ouvrières et demi-ouvrières tailleuses, rue de Rome, 65, au 2e. Pressé.

On demande une bonne à tout faire, libre, de 25 à 35 ans. Se présenter avec références, Américain-Hôtel, 1, rue des Quatre-Pâtissiers et cours Belsunce.

On demande un demi-ouvrier tailleur, chez Hubert, tailleur, 198, rue Paradis.

On demande deux hommes de peine, avenue du Prado, 41.

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : Ouvrier, demi-ouvrier et apprenti dégrossi menuisiers ; ouvrier limeur carrossier ; apprenti forgeron carrossier ; apprenti chaudronnier habitant quartier boulevard Baille ; ouvrier papetier relieur ; demi-ouvrier et apprenti bijoutiers présenté par ses parents ; apprenti serrurier frappeur dégrossi ; ferblantier plombier ; forgeron charron ; ouvrier charron ; demi-ouvrier plombier ; un manœuvre pour faire de soudure autogène ; ouvrier matelassier ou demi-ouvrier ; ouvrier tonnelier en huile ; maréchal tenant de pieds ; forgeron ; cordonniers ; ouvrier cycliste ; apprenti serrurier débutant ; un charcutier pour le dehors ; ouvrières piqueuses de bottines, articles feutres ; ouvrière, demi-ouvrière tailleuses ; ouvrière et demi-ouvrière lingères ; demi-ouvrière et apprentie piqueuses de bottines ; demi-ouvrière repasseuse ; ouvrière et apprentie dégrossie pompière. — S'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié de porter livret, certificat ou papiers d'identité.

LA POLICE DES POUMONS

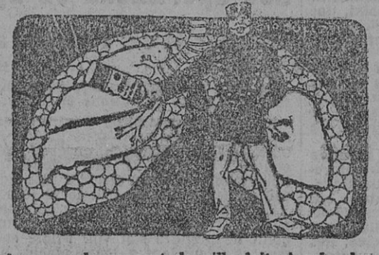

De même que le sergent de ville fait circuler les promeneurs, de même le Goudron-Guyot, en guérissant les bronchites, catarrhes, rhumes, etc., fait circuler librement l'air dans les poumons.

L'usage du Goudron-Guyot, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, méfiez-vous, c'est par intérêt. Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et *a fortiori* de l'asthme et de la phtisie, de bien demander dans les pharmacies le véritable Goudron-Guyot.

Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette : celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa *signature en trois couleurs : violet, vert, rouge, et en biais*, ainsi que l'adresse : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

Prix du Goudron-Guyot : 2 francs le flacon.

Le traitement revient à 10 centimes par jour — et guérit.

P. S. Les personnes qui ne peuvent se faire au goût de l'eau de goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime pur, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Prix du flacon : 2 fr. 50.

CADEAU La Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, envoie à titre gracieux et franco par la poste, un flacon échantillon de Goudron GUYOT ou de Capsules GUYOT, à toute personne qui lui en fait la demande de la part du *Petit Provençal*.

IMPUISSANCE GUERISON RADICALE Action certaine par les Cachets des SULTANES. Prix 6 fr. la boîte franco ; discrét. DIANOUX, pharmacien, 30, Grand Chemin d'Aix, Marseille.

GUIDES JOANNE
LES GRANDS GUIDES FRANÇAIS
HACHETTE & Cie, 79, Boul. St-Germain, PARIS

DROGUERIE Je suis acheteur de Gentiane, faire offre et échantillon, DIANOUX, pharmacien, gd chemin d'Aix, 30, Marseille.

MALADES Vous qui souffrez de : cœur, estomac, diabète, albumine, constipation, entérite, rhumatisme, prostatite, goutte, obésité, eczéma, neurasthénie, etc. Guérissez-vous par la méthode ABSOLUMENT VEGETALE de M. l'Abbé Warré, ancien Curé de Martainneville (Somme). Brochure Gratuite. Muséum Botanique de l'abbé Warré, Rue Victor-Hugo, 128, Tours (I.-et-L.).

SAGE-FEMME
DASSAS-CAILLOL, 4, boulevard Madeleine
Consult. t. l. j., t. heure, soins, prend pens., prix mod., place enf. sans formal., discr., corresp., pans., conseils grat.

ON DEMANDE chimistes, comptables, secrétaires, pointeurs, dégagés de toute obligation militaire. Ecr. Poudrerie de Saint-Martin-de-Crau (B.-du-R.).

CAISSES vides, contenance 12 à 14 litres, sont achetées à 0.75 pièce. Takina. Grand-Chemin d'Aix 30

LES POUX de toutes les parties du corps SONT DETRUITS rapidement et proprement par la PARASICIDE
poudre végétale supprimant l'onguent gris et les lotions et préservant de la vermine les personnes non encore infestées.
Un seul paquet suffit pour se débarasser de ces répugnants parasites.
Mode d'emploi très simple : saupoudrer les parties infestées.
Le Paquet 50 centimes chez les Pharmaciens et Herboristes
Vente en gros : GIRAUD, Marseille, ou franco contre 0 fr. 50, adressés au Laboratoire Spécialités Hygiéniques, 57, rue Saint-Jacques, Marseille.

BUREAU DES DOMAINES D'HYERES
Le lundi, 26 juin 1916, à 9 heures, sur la place de la Rade, à Hyères,
VENTE AUX ENCHÈRES
de 48 juments réformées, provenant de la zone des armées. Droit de préférence réservé aux agriculteurs munis d'un certificat du maire de leur commune indiquant le nombre de chevaux ou juments dont ils ont besoin.
Le Receveur des Domaines, DUMESTRE.

MALADIES SECRÈTES de la peau, des poumons Clinique : Ph^ie bd National, 3 Consultations. On ne paie que les remèdes.

COUPONS ÉTRANGERS
Achat à prix avantageux. Coupons jusqu'à échéance du 1er octobre. Indiquer nombre et nature au Comptoir International à Saint-Julien (Haute-Savoie). Paiement immédiat.

2e étage meub. à louer, 4 pièc. 122, bd Longchamp, r.-d.-ch.

BAR pour dame à louer, hors Marseille. S'adr. Mme Merlin, 14, rue Fortia, 3e.

AUXILIAIRE Lyon, demande permutant pour Marseille. Ecrire Mézamat, 11e art., 105e bat. Lyon (Rhône)

VIEUX JOURNAUX pour pliage et emballage
A VENDRE
S'adresser : Juge, *Petit Provençal*, Toulon.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et, ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon 4 fr., franco gare 4 fr. 60 ; les 3 flacons franco contre mandat-poste 12 fr. adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

(Notice contenant renseignements gratis)

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury car elle seule peut vous guérir

Etude de Me Henri Jacquier, avoué, docteur en droit, rue Montgrand, 58, Marseille.

D'un jugement par défaut rendu le 11 avril 1916, signifié par exploit de Me Durand, huissier à Marseille, du 15 mai 1916, il résulte que le Tribunal Civil de Marseille a prononcé le divorce à la requête du sieur Auguste Lavigne, domicilié à Marseille, assisté judiciaire par décision du bureau de Marseille du 9 janvier 1915, aux torts et griefs de la dame Augustine Laroche, son épouse, domiciliée à Marseille.

La présente a lieu en vertu de l'art. 247 du Code civil et d'une ordonnance rendue par M. le Président du dit Tribunal le 24 mai 1916 pour faire courir les délais à l'encontre de la dame Lavigne, la suspension des délais ayant été levée par ordonnance de M. le Président du 7 juin 1916.

Pour extrait :
Signé : Roger BERGEL, avocat Suppléant, M. JACQUIER.

AVIS M. Grimaud J., employé au P.-L.-M. à Miramas, ne reconnaîtra aucune dette contractée par sa fille Pauline Grimaud, qui a quitté le domicile paternel.

A vendre, pressé, 3 rich. chambres à 2 port. noy. cir. neuves, n'imp. l'offre, ébéniste mobil., tr. des Olives, villa Les Grillons, quartier Saint-Julien.

ON DEMANDE un emballeur très au courant, références exigées, et des pantalonnières, 36 A, rue Thubaneau.

VOIR CHAPITRE LU

En trois secondes MYCA donne l'éclat

ATTRAPE MOUCHES "SACOL" marque bien connue, demande représentants province, ayant clientèle, 18, rue Montesquieu, Asnières.

VARICES Bas élastiques lavables, prix mod. Signoret, bandagiste, rue d'Aubagne, 26, au 1er. Marseille.

POLONAISE-RUSSE instruite, sachant les langues vivantes, très bonne pianiste, cherche situation sérieuse, famille distinguée. Ecrire Mme Hajkowicz, boulevard Louis-Salvator, 32, au 4e.

EMPLOI DE COMPTABLE est offert à blessé ou mutilé de la guerre, connaissant très bien la comptabilité commerciale. S'adresser *Petit Provençal*, Toulon, en donnant références.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce
Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire.
La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8e au 15e jour après la première insertion.
L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

2e AVIS Bar Bessone, à La Bédoule, vendu à J.-B. Trione. Oppos. à huit. : au dit bar.

RÉFUGIÉ 22 ans, cherche emploi aux écritures et le dehors. Bonnes références. Ecrire Kermiz, 18, rue du Loisir, Marseille.

OU PINTO VENDE Ecriteaux et Enseignes en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture 1 MARSEILLE

Appartements Meublés CHAMBRES & CUISINES 46, rue Fortia, 46

BEL appartement meublé, quartier Préfecture, 1er étage, 8 pièces, électricité, salle de bains, situation exceptionnelle. S'adresser rue Paradis, 125.

MONSIEUR sérieux, bonnes références, demande emploi de garde magasin, bureaux, entrepôts, etc., de jour ou de nuit. S'adresser M. Chanat, 4, rue du Progrès, Marseille.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES
Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 21 Juin

— 9 —

Un Homme dans la Nuit

PREMIERE PARTIE

L'Auberge rouge

— En revanche ?... interrogea Lawrence. Martinet s'arrêtait à nouveau. Il dit après une pause :

— Est-ce que ça vous intéresse vraiment ce que je vous raconte là ? Si je vous embête, monsieur Lawrence, il faut le dire, vous savez. Moi, je n'aime pas raser mon monde. Ça n'est pas mon état.

— Mais non, mais non. En revanche ?...

— J'suis marchand de meubles, je n'suis pas perruquier.

— Je vous écoute, mon ami.

— Quel sale métier !

— Marchand de meubles ?

— Non, perruquier.

— Vous buvez trop, monsieur Martinet, vous aurez mal aux cheveux en vous réveillant cet après-midi, et Mme Martinet vous grondera. Mais revenons au point où nous avons laissé la conversation.

— Ah ! oui, en revanche, il y a eu un fameux drame dans un train. Mais là, un fameux ! Du reste, vous en avez entendu parler.

— Moi ?

— Mon Dieu ! oui, comme les autres. Ça a fait assez de bruit dans le monde. Voyons, vous ne vous rappelez pas ?... Mais qu'est-ce que vous avez M. Lawrence ? Comme vous voilà pâle !

— Pâle ?

— Mais oui, mais oui. Etes-vous malade ?

— Pas le moins du monde, répondit Lawrence d'une voix ferme. Je suis toujours pâle, moi. Je n'en pourrai dire autant de vous, monsieur Martinet, car votre nez est flamboyant ce soir. Cela tient sans doute à votre façon si généreuse de boire. Cela ne vous permet plus d'apprécier les couleurs. Vous me voyez trop pâle parce que vous êtes trop ivre, monsieur Martinet.

— Je me tiens encore sur mes jambes, monsieur Lawrence.

Et Martinet se leva pour prouver son dire.

En effet, il ne bascula point et exagéra la raideur de sa tenue.

— Ah ! ah ! je suis encore solide.

Il se rassit.

— Je vous parlais donc de ce drame monsieur Lawrence. Ce fut un assassinat, un horrible assassinat. Cela s'est passé non loin de Julesbourg.

Lawrence, soit qu'il fut distrait, soit pour tout autre cause, brisa son verre.

— Eh ! là ! C'est moi qui suis saoûl, et c'est vous qui cassez la vaisselle ! s'écria tout drôle. Votre main tremble... Auriez-vous la fièvre ?

Lawrence dit :

—Vous rêvez tout haut, monsieur Martinet. Allez rejoindre Mme Martinet : il est temps. Dans une demi-heure, il serait trop tard.

— Bah ! Mme Martinet est absente. Elle ne rentrera à Paris que dans quelques jours. J'ai bien le temps de vous raconter la mort du roi de l'huile !

—